

# BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Laudun-l'Ardoise

Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien

Département du Gard

## Contrat 2ème génération

### 2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole Delga, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par sa Présidente, Françoise Laurent-Perrigot

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, représentée par son Président, Jean Christian Rey

La Commune de Laudun-l'Ardoise représentée par Yves Cazorla, Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien pour la période 2022-2028

**Vu** la / les délibération-s de la commune de Laudun-l'Ardoise,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien en date du XXXXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XXXX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la commune de Laudun-l'Ardoise.

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.

Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire,...) :

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional** (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)

## Préambule :

### Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.



## Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la commune de Laudun-l'Ardoise.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Laudun-l'Ardoise, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État.

## ARTICLE 2 : CONTEXTE ET ENJEUX :

*Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :*

### **1. Contexte territorial et positionnement dans le territoire**

#### **1.1. Contexte territorial**

Laudun-l'Ardoise se situe à l'extrémité est du département du Gard avant celui du Vaucluse. Le Rhône, qui traverse la commune sur cette extrémité marque à la fois la limite communale et celle départementale. Laudun-l'Ardoise est limitrophe avec les communes de Tresques et Connaux à l'ouest, de Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Victor-la-Coste, Saint-Laurent-des-Arbres et Saint-Génies-de-Comolas au sud, de Montfaucon et de Caderousse à l'est et de Codolet, Orsan et Bagnols-sur-Cèze au nord. Laudun-l'Ardoise fait partie du Schéma de Cohérence Territoriale Gard Rhodanien et de la communauté d'agglomération éponyme composée de 44 communes dont Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint-Esprit.

La commune est née tardivement de la fusion de deux bourgs, Laudun et l'Ardoise, profitant par conséquent d'un cadre paysager unique marqué par une alternance de hauts reliefs et d'un relief de plaine. En somme, le village de Laudun est marqué par les reliefs du mont Vigueux et du Plateau de Lacau. Le centre ancien est édifié en hauteur sur les coteaux du plateau de Lacau et accolé à la colline de Sainte Foy. A l'inverse, l'Ardoise se développe sur une plaine aux abords du fleuve du Rhône. La localisation privilégiée de ce secteur en bord de cours d'eau stratégique en fait une place de choix pour l'implantation d'activités industrielles à l'image de l'usine Ugine Acier qui occupa une grande partie du secteur de l'Ardoise jusqu'aux années 2020.

Laudun-l'Ardoise est ainsi une ville à deux visages : un village typique du Gard, Laudun, abritant un patrimoine historique riche comme l'Église gothique Notre Dame la Neuve et un pôle d'activité économique et industriel d'ampleur, l'Ardoise.

Au sein du territoire, Laudun-l'Ardoise est identifié comme un pôle de centralité majeur notamment en ce qui concerne l'économie et l'industriel. En outre, la commune fait partie des trois pôles principaux économiques qui sont répartis le long du couloir rhodanien, à savoir Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise. Le bourg de l'Ardoise est également la seconde zone industrielle après celle du site de Marcoule. Cette situation fait de la commune un lieu d'attractivité démographique et d'emplois d'influence intercommunale et départementale.

Aujourd'hui attractive, la commune jouit d'un avenir tout aussi avantageux, grâce en partie au plan France 2030, mais qu'elle se doit de préparer par la mise à niveau de ses équipements publics, de son parc de logements et plus largement de son cadre de vie. Par ailleurs, la commune, soucieuse d'adapter le cadre de vie des habitants au changement climatique, la commune s'est lancée dans la rénovation énergétique de son parc d'équipements publics.

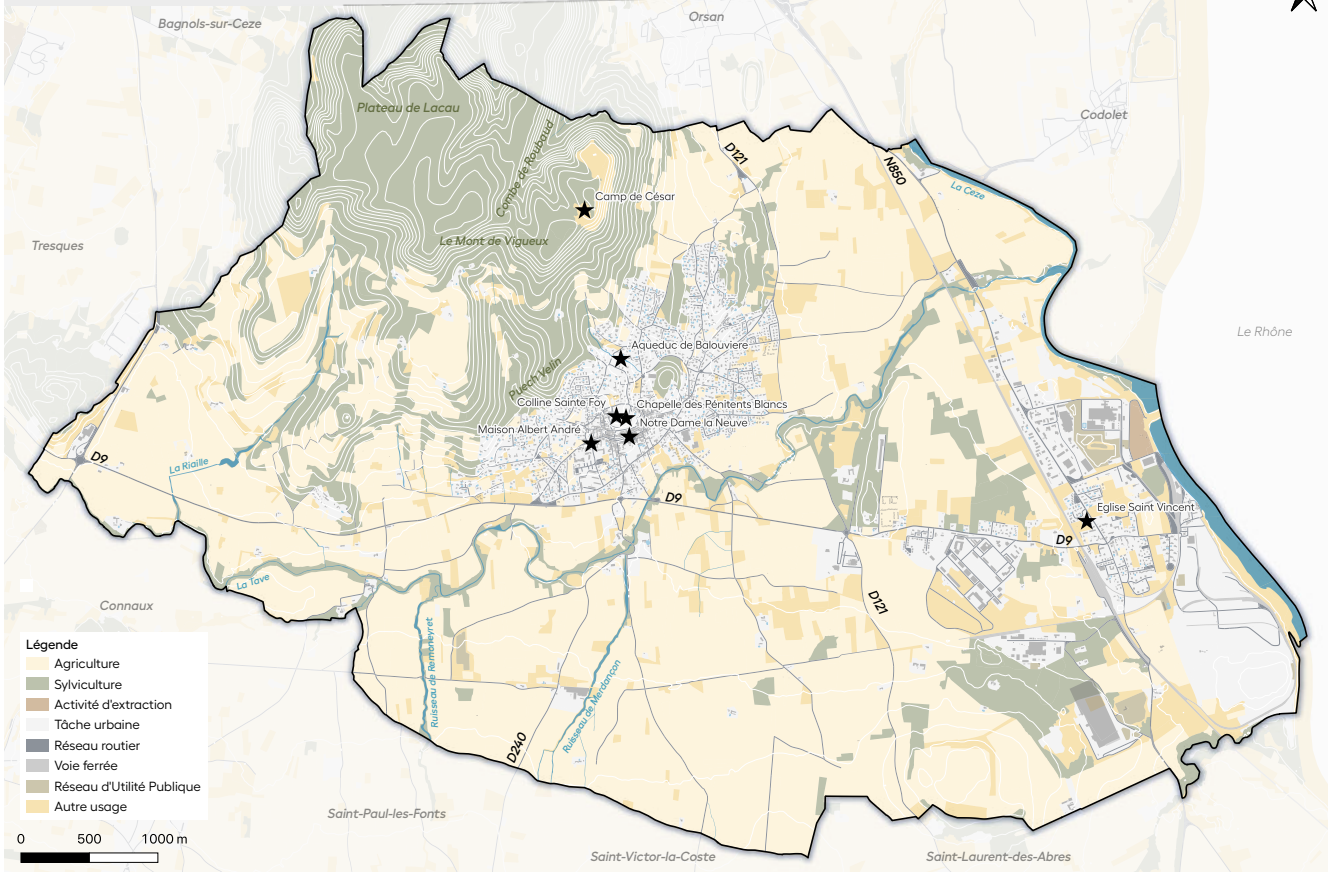
### Carte de situation de la commune de Laudun-l'Ardoise



Carte de situation de la commune de Laudun-l'Ardoise à l'échelle départementale.

Source : Urban Projects

## Caractéristiques générales de la commune de Laudun-l'Ardoise



Carte de situation de la commune de Laudun-l'Ardoise au sein de la communauté d'Agglomération Gard Rhodanien.  
Source : Urban Projects

## 1.2. Une commune intégrée dans des démarches territoriales et des outils de planification

### Les démarches territoriales et partenariats

#### *Contrat Territorial Occitanie et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)*

La commune est couverte par le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 entre la Région et le territoire du Gard Rhodanien dans lequel s'inscrit ses objectifs communaux. Le Gard Rhodanien est également en partenariat avec l'État par le biais du Contrat de Relance et de Transition Écologique pour la relance économique et la transition écologique. Les deux contrats se basent sur les mêmes objectifs stratégiques :

- L'environnement et l'écologie : l'objectif s'attarde sur la protection des ressources naturelles ainsi que de la faune et la flore ainsi que la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de la gestion des déchets. L'objectif ouvre également sur l'accompagnement de l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques entre sécheresses estivales et inondations
- La qualité de vie et de services en faveur du maintien de la vitalité des communes rurales et des centres-bourgs tout en prenant soin de la qualité de vie des habitants. Les mesures opérationnelles se focalisent sur l'amélioration de l'offre en équipements mais aussi sur l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et l'accès aux soins médicaux.
- Les mobilités et les déplacements : le contrat s'intéresse aux connexions et déplacements entre les villes et villages tout en limitant les déplacements automobiles. La promotion des mobilités propres est aussi un enjeu au sein de l'agglomération et vers l'extérieur.



- L'économie et l'emploi : l'objectif est de développer l'offre de formation d'accompagner les porteurs de projets dans la création d'entreprises et d'emplois. L'agglomération soutient les entreprises portant des enjeux d'expérimentation et d'innovation ainsi que les filières agro-alimentaires locales et le tourisme durable.

La commune de Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans le contrat CTO par des projets structurants qu'elle porte avec les différents acteurs du territoire :

- Réhabiliter la déchetterie de Laudun-l'Ardoise (porté par l'agglomération) (mesure 1.2 : « limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire »)
- La requalification de l'église Notre Dame la Neuve et de la maison Albert André (mesure 2.3 : « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs pour tous »)
- Rénovation du gymnase Lagrange et création d'un city park sur le secteur Arènes (mesure 2.3 : « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs pour tous »)
- Déploiement du plan cyclable intercommunal : création d'une piste cyclable entre le bourg de l'Ardoise et l'Ardoise en lien avec le PEM de la commune (porté par l'agglomération et la commune) (mesure 3.1 : « Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives »)
- Développer les PEM dans le cadre de la réouverture de la rive droite du Rhône, dont celui de Laudun-l'Ardoise (porté par la région, l'agglomération et la commune) (mesure 3.3 : Faciliter les déplacements/ la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur)
- Réhabiliter la friche de l'ancien site Arcelor-Mittal en liant avec l'étude menée par la CNER et l'intercommunalité (mesure 4.2 : « Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois »).

### Plan Climat-Air-Energie (PCAET)

Le PCAET de la CA du Gard rhodanien 2022-2028 dont dépend la commune s'organise en quatre « ambitions » :

- Pour un territoire sobre en énergie : se déplacer mieux et moins, vivre et travailler dans des bâtiments performants, coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie. La commune s'illustre à travers cet axe par le projet de rénovation énergétique de son parc d'équipements publics notamment les écoles et par la création d'une piste cyclable qui assurera les connexions entre les bourgs de l'Ardoise et le futur PEM ;
- La rénovation énergétique des équipements publics et de l'éclairage public (mesure 1.2 : « Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire »)
- Pour un territoire vertueux : consommer et produire localement, développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère, tendre vers un territoire zéro déchet, développer l'économie circulaire. La commune s'est équipée d'un parc photovoltaïque sur une partie de la friche Ugine Acier en partenariat avec Clean Tech Vallée. La commune a également entrepris la rénovation énergétique de son éclairage public. Ces projets entrent dans les objectifs de développement des énergies renouvelables du PCAET ;
- Pour un territoire préservé et résilient : gérer durablement les espaces naturels, maîtriser la ressource en eau, accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers, développer le tourisme durable, renforcer la culture du risque ;
- Pour des collectivités éco-exemplaires : mettre en œuvre une politique d'aménagement durable, faire vivre le plan Climat, construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités.

### Partenariat avec l'EPF

Partenariat existant avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour le site d'Arcelor Mittal qui correspond à l'emprise de l'ancienne usine de 80 hectares sur le secteur de l'Ardoise.



## Les outils de planification

*SCoT, PLUi, PLU, Carte communale, etc. :*

Le SCoT Gard Rhodanien a été approuvé le 14 décembre 2020 et donne des objectifs à l'ensemble des communes du territoire sur les quinze ans (2020-2035). Le SCoT confère à la commune un rôle de centralité économique et industrielle, elle fait d'ailleurs l'objet d'une orientation au sein du DOO « Renforcer le pôle de centralité économique et industrielle de Laudun-l'Ardoise ». Le SCoT précise les objectifs pour Laudun-l'Ardoise :

- « Conforter le positionnement économique industriel de l'Ardoise,
- Accompagner la mise en œuvre du projet de plateforme multimodale de l'Ardoise (l'Ardoise Eco-Fret (rail-route) / LEF) et valoriser à terme le potentiel du fleuve,
- Maintenir les fonctions urbaines liées à son rôle de 3<sup>e</sup> ville du territoire,
- Diversifier le parc de logements pour répondre à l'ensemble des besoins,
- Restructurer le parc de logements existants notamment sur l'Ardoise,
- Répondre aux obligations d'offrir un minimum de 20% de logements sociaux,
- Assurer une desserte THD pour être concurrentielle »

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT s'organise autour de plusieurs « Défis » dont l'ambition générale est de « construire l'image d'un territoire moderne contribuant au dynamisme régional et ancré dans l'espace Rhodanien » :

- Réussir la transformation du territoire en misant sur l'innovation
  - Réussir la reconversion, la diversification et la montée en gamme des activités économiques pour un développement plus vertueux,
  - Amplifier la production de logements en accompagnement du développement économique,
  - Promouvoir les modes de transports plus vertueux en s'appuyant sur les projets phares,
- Impulser un mode de développement respectueux qui concilie un cadre de vie attractif avec le confortement d'activités économiques productives
  - Combiner les ambitions résidentielles et économiques avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'espace par habitat,
  - Qualifier le paysage urbain, facteur d'attractivité résidentielle et touristique,
  - Valoriser la qualité paysagère du territoire reposant essentiellement sur des reliefs une trame viticole marquée, ponctués de silhouettes villageoises
- Mettre en œuvre une stratégie territoriale au service de la transition énergétique et de la préservation des vallées et terres viticoles renommées
  - Préserver la grande richesse écologique du territoire soumise à de nombreuses pressions urbaines, industrielles et touristiques,
  - Développer le territoire en adéquation avec ses ressources,
  - Offrir un cadre de vie sain et sécurisé pour la population
  - Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

### *PLU en vigueur et en cours de révision de Laudun-l'Ardoise*

La commune est munie d'un PLU actuellement en cours de révision.

Le PADD du PLU en cours de révision (non débattu, version de travail) porte sur les objectifs suivants :

- Adapter la ville de Laudun-l'Ardoise aux besoins de demain en affirmant une stratégie urbaine durable
  - Réinvestir et redynamiser le centre-ville de Laudun pour conforter son attractivité (résidentielle, économique, sociale)

- Accompagner l'évolution de l'Ardoise tout en maintenant sa
- Définir une stratégie de développement en lien avec la transition durable du territoire
- Mettre en place une armature de déplacements plus sobre en énergie et favoriser les liaisons entre les entités de Laudun et de l'Ardoise,
- Renforcer Laudun-l'Ardoise en tant que pôle urbain
  - Consolider le rôle de pourvoyeur d'emplois de Laudun-l'Ardoise pour ses habitants et son bassin de vie
  - Produire des logements de qualité en quantité suffisante pour soutenir la croissance démographique
  - Développer un niveau d'équipements et services publics qui rayonnent à l'échelle de la ville et du bassin de vie
- Valoriser le paysage et les espaces naturels de Laudun-l'Ardoise
  - Valoriser le patrimoine, les paysages naturels, agricoles et les continuités écologiques
  - Valoriser l'agriculture et la viticulture comme activités économiques productrices de ressources, de paysages identitaires et d'attachement au terroir
  - Prévenir les risques, les nuisances et protéger les ressources
  - Respecter le cycle de l'eau

#### *PLH 2019-2024*

Laudun-l'Ardoise est couverte par le PLH 2019-2024 de la CA du Gard Rhodanien dont les principales orientations sont :

- Relancer et structurer la production de logements à l'échelle du territoire du Gard Rhodanien
- Développer une offre de logements diversifiée et attractive en réponse aux besoins et attentes des ménages
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Poursuivre la réhabilitation du parc ancien et lutter contre l'habitat indigne
- Piloter et animer la politique locale de l'habitat

#### *Projet de territoire intercommunal*

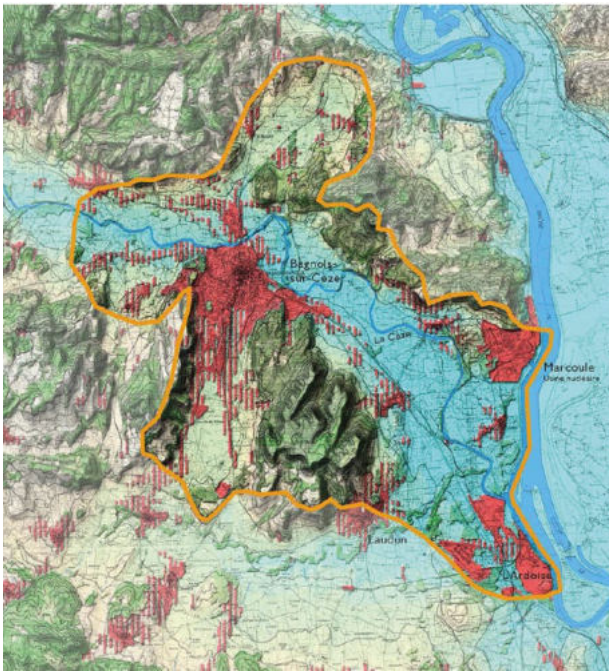
Projet de Territoire de la CA du Gard Rhodanien, dont fait partie la commune, se développe en quatre axes majeurs :

- Un territoire qui se développe dans les limites de ses ressources
- Un territoire mobilisé au service d'une qualité de vie attractive
- Un territoire qui prend soin de chacun, à tous les âges de la vie
- Un territoire accompagnateur d'un renouveau économique pour l'emploi

## 2. Contexte environnemental et paysager

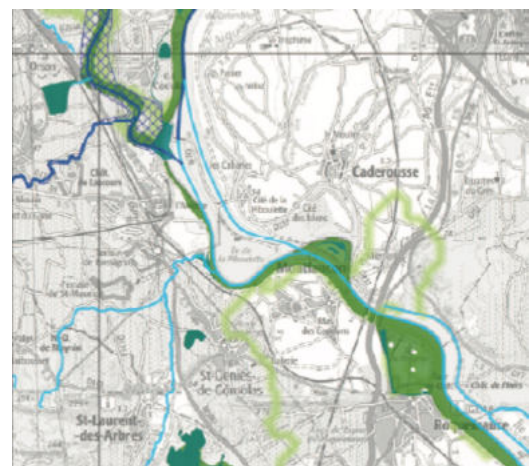
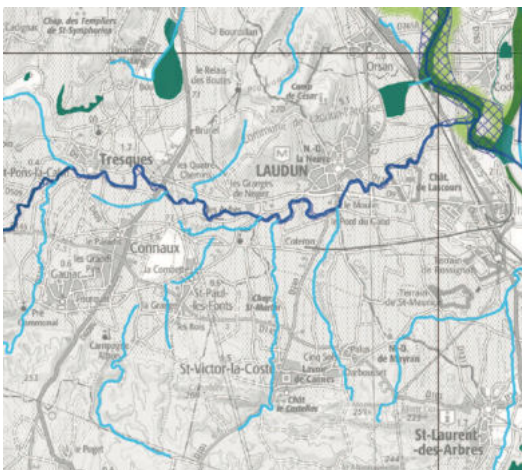
### 2.1. Un paysage double entre le plateau de Lacau et la vallée du Rhône

La commune de Laudun-l'Ardoise et plus largement l'agglomération, s'insèrent dans le grand paysage du Gard Rhodanien, dont l'agglomération tire son nom. Le paysage du Gard Rhodanien est caractérisé par la présence de reliefs forts composés de garrigues comme le Mont Vigueux et de plaines majoritairement agricoles. Laudun l'Ardoise fait partie du couloir rhodanien donnant sur le fleuve du Rhône. Ce couloir est long de cinquante kilomètres entre Pont-Saint-Espirit et Beaucaire et est défini par une forte pression industrielle et urbaine liée à sa localisation stratégique dans le réseau de mobilité (routier, ferroviaire et fluvial). Le site de Marcoule et le Port-de-l'Ardoise illustrent cette pression.



Entités paysagères de la commune Laudun-l'Ardoise. Source : Atlas du paysage du Languedoc Roussillon

L'environnement naturel de la commune est composé des reliefs du Mont Vigueux, du plateau de Lacau et de la colline de Sainte Foy. La commune recense également des cours d'eau majeurs comme le Rhône et la berge de sa rive droite mais aussi la Tave et la Cèze et leurs ripisylves respectives. Le boisement au nord-est du bourg de Laudun constitue un réservoir de biodiversité selon le SRCE ainsi que la Cèze et la Tave. Divers boisements secondaires apparaissent en support de cette trame verte et bleue telles que le bois du domaine de Lascours ainsi que des haies et arbres solitaires qui animent la plaine agricole.



La trame verte et bleue sur la commune Laudun-l'Ardoise. Source : SRCE Languedoc Roussillon

Ce patrimoine naturel est protégé dans le cadre des sites Natura 2000 et de l'Écologie Faunistique et Floristique de type I et II. En tout, Laudun-l'Ardoise est impactée par cinq périmètres de protection :

- ZNIEFF de type I : Plaine viticole de Laudun, le vieux Rhône de la Piboulette et des Broteaux
- ZNIEFF de type II : Vallée aval de la Cèze, le Rhône
- Natura 2000 directive Habitats : Le Rhône aval

Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans ce paysage double entre vallée du Rhône et coteau du plateau de Lacau. Le village de Laudun s'est traditionnellement développé en hauteur adossé entre le coteau du piémont du plateau de Lacau et la colline de Sainte Foy à proximité de la vallée de la Tave. Le Port de l'Ardoise s'est, quant à lui, établie le long du Rhône. Malgré des zones d'activités visibles dans le grand paysage (sur l'Ardoise), des vues dégagées sur la rive intermédiaire du Rhône laissent percevoir une ripisylve fournie à fort potentiel paysager. Côté terre, la plaine viticole de Laudun-l'Ardoise est ponctuée de grandes masses boisées comme la ripisylve de la Tave et le bois du domaine de Lascours abritant le château éponyme.



Vue sur le Port de l'Ardoise et sur la plaine viticole depuis la colline de Sainte Foy. Source : Urban projects

La topographie appuyée du Plateau de Lacau et de la colline de Sainte Foy, permet de dégager des points de vue sur des éléments du paysage lointain. Par jour de beau temps, il est possible d'apercevoir le Mont Ventoux enneigé. De même, les plus grandes usines de l'Ardoise ainsi que la friche de l'ancienne Usine Ugine Acier et Ferropem se dégagent depuis ces points de vue dans les grandes étendues de vignes de petits bois.

Le contraste de reliefs et de paysages donne lieu à des opportunités d'activités diverses telles que des sports liés à la pleine nature (randonnée, bmx) et des sports d'eau (bateau). Le DOO du SCoT du Gard Rhodanien invite à valoriser ce paysage en préservant la trame viticole marquée, les silhouettes villageoises, dont beaucoup de villages dits perchés et adossés aux coteaux, tout en respectant les reliefs marqués.

## 2.2. Des paysages urbains entre bourg traditionnel et industriel

Le bourg de Laudun s'est développé sur le coteau du plateau de Lacau et est visible depuis la route. La majeure partie du patrimoine de Laudun se situe entre la rue du Palais et la rue de la République, notamment l'imposante Église Notre Dame la Neuve visible depuis la RD 9. On distingue deux points hauts dans le paysage urbain, la pinède rue Henry Dunant et la colline Sainte Foy où prend place le jardin Planchon et la chapelle Sainte-Foy. Le reste du bourg offre des paysages urbains de lotissements pavillonnaires.

Hormis un hameau datant du XIXe siècle, le bourg de l'Ardoise se développe essentiellement le long de la deuxième moitié du XXe siècle. Il s'organise en longueur sur la rive droite du Rhône et autour de la Route de Bagnols. Les perceptions depuis cette route sont ainsi très linéaires, faites d'un mélange de bâtiments d'activités, de maisons individuelles et de friches, donnant une image assez hétérogène de l'ensemble. Sorti de l'axe principal, le paysage relativement plat de l'Ardoise s'anime par l'apparition d'éléments marqueurs comme le plateau de Lacan mais aussi les rails du chemin de fer et les hauts bâtiments des usines, enveloppés dans



des masses végétales éparses. Toutefois, ces mêmes éléments limitent les vues, principalement les usines par leurs murs hauts.

Les perceptions à travers le bourg varient selon le secteur :

- On distingue tout d'abord des zones où se côtoient de grands espaces dégagés, donnant l'impression de délaissés autour des rails et sur d'anciens sites d'usines. Le contraste est particulièrement marquant avec l'apparition des bâtiments hauts des usines,
- Puis apparait un paysage plus résidentiel où se concentrent habitations en collectifs, individuels et commerces
- Et enfin, une zone d'entités associées à des entreprises et usines à l'organisation plus formelle et à forte densité.

### 2.3. Les entrées de ville

Depuis la RD 9, on distingue différentes strates de paysages dont au premier plan une étendue de vignes, les prémisses du bourg de Laudun et les hauts reliefs du Mont Vigueux et du plateau Lacan. La ripisylve de la Tave vient ponctuer le paysage viticole de manière linéaire et en boisements concentrés. Depuis le bourg de l'Ardoise, le tissu ancien accolé au coteau apparait. L'Église Notre-Dame-la-Neuve s'y distingue tout particulièrement.



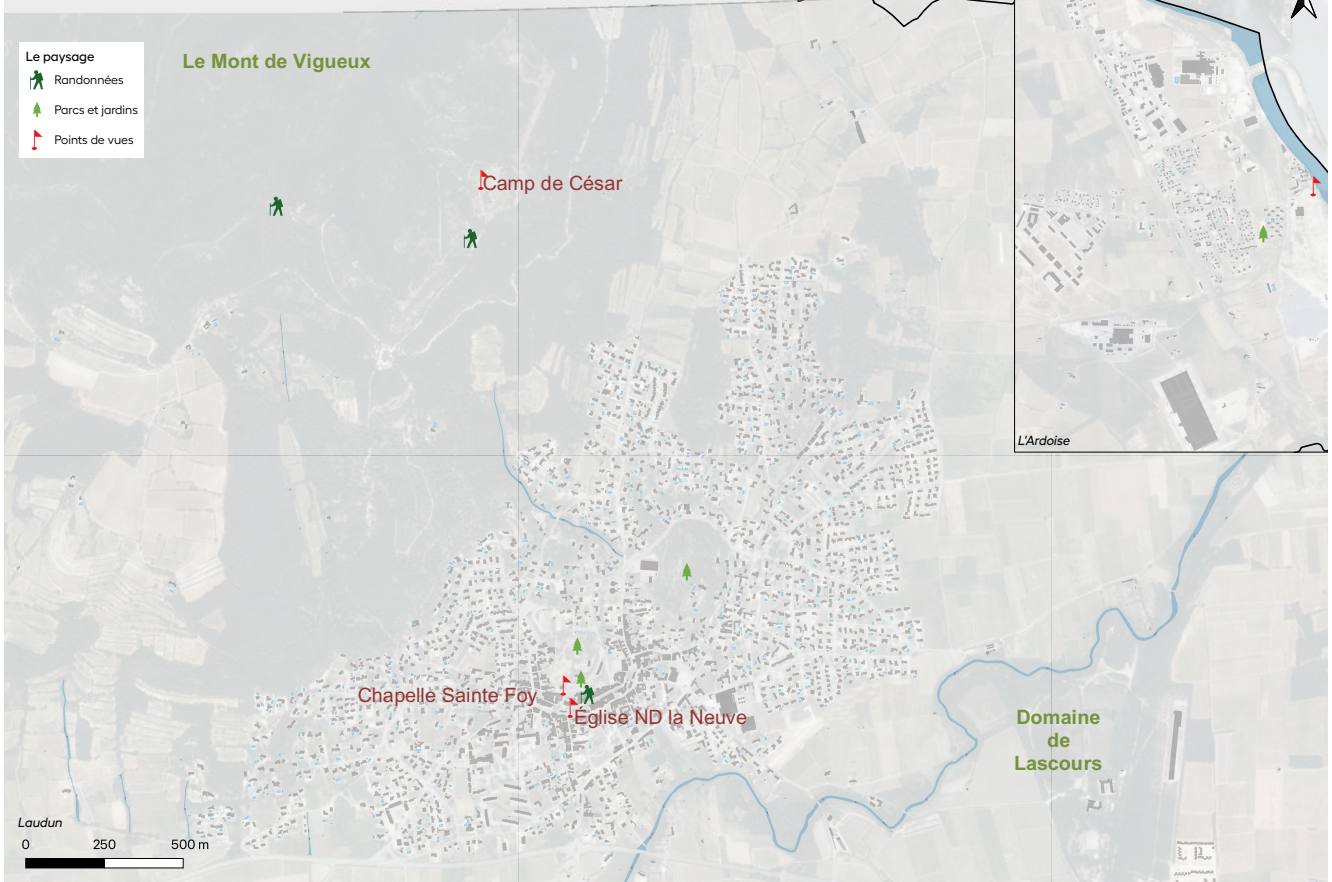
Vue sur la ripisylve de la Tave. Source : Urban projects

En direction de l'Ardoise sur la RD 9, des premières maisons apparaissent entre les vignes, notamment le nouveau quartier résidentiel des Terrasses de Lascours. Du domaine de Lascours, on ne devine que la masse boisée du bois. Les perceptions sont après partiellement masquées par une longue allée de cyprès bordant la route départementale jusqu'au régiment étranger de génie qui n'est perceptible que par intermittence. L'arrivée sur le bourg de l'Ardoise est marquée par des grands corps de bâtiments indiquant des fonctions industrielles et non plus résidentielle, comme sur la RD 9.

L'entrée nord du bourg de l'Ardoise débute au niveau de l'usine Unibéton. Après un paysage de bord de route éclectique entre bâtiment isolé, vignes et arbres ponctuels, un premier quartier concentré dédié au tertiaire et au commerce (piscines, sièges sociaux, location de matériels, etc.) annoncent le parc d'activités du Port-de-l'Ardoise. La route nationale qui traverse l'Ardoise fait l'objet d'un contournement au-delà des rails. Cet aménagement devra amener une réflexion autour du traitement des entrées de bourg.



## Le paysage à Laudun-l'Ardoise



Le paysage et patrimoine de Laudun-l'Ardoise. Source : Urban Projects

Paysage et environnement	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les reliefs du Mont Vigueux et du plateau de Lacau donnant des points de vue sur toute la plaine alentours.</li> <li>• La plaine viticole et ses massifs boisés qui ponctuent la plaine</li> <li>• La ripisylve de la Tave et le Rhône visibles depuis les routes et les points hauts de la commune</li> <li>• Une vue sur le centre bourg de Laudun et l'église</li> <li>• Perception dans le grand paysage du Mont Ventoux</li> <li>• Des points de vue depuis la colline Sainte Foy et le plateau de Lacau sur la plaine de Laudun-l'Ardoise, le bois de Lascours, la ripisylve de la Tave et le Rhône</li> <li>• Un environnement riche entre trame verte et bleue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un paysage mité par l'étalement urbain</li> <li>• Un environnement prégnant à l'origine de risques d'inondations importants</li> <li>• Une église à rénover</li> <li>• De grandes aires vides sur le port de l'Ardoise et autour des rails donnant un sentiment de délaissés</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le passage en Cru de l'AOC Côtes du Rhône Village Laudun qui sécurisera les vignes</li> <li>• Un terrain idéal pour les activités de pleine nature et le tourisme vert</li> <li>• Des réflexions à mener autour des traitements de l'entrée de bourg depuis le contournement de la Rhodanienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un environnement et une agriculture qui pâtissent du réchauffement climatique</li> </ul>
ENJEUX IDENTIFIÉS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les activités de pleine nature et le tourisme vert</li> <li>• Préserver la nature en ville</li> <li>• Préserver les continuités écologiques de biodiversité et paysagères</li> <li>• Sauvegarder et valoriser le patrimoine historique et archéologique comme le Camp de César et l'église Notre Dame la Neuve</li> <li>• Conserver et valoriser les entrées de villes, dont celle sur le Port de l'Ardoise en lien avec le contournement de la Rhodanienne et celle sur le centre-bourg de Laudun.</li> <li>• Préserver les cônes de vision sur les reliefs proches et lointains comme le Mont Ventoux</li> </ul>	

### 3. Mobilités : une position de tout temps stratégique de la commune

De tout temps, le couloir Rhodanien, où est localisé la commune et l'intercommunalité, s'est démarqué comme un axe de communication majeur multimodal au carrefour des territoires nord et de la façade méditerranéenne, reliant Lyon et Paris à des villes comme Montpellier, Perpignan, Nice et Marseille et plus loin l'Espagne et l'Italie. Le couloir Rhodanien jouit en effet d'un relief tempéré idéal pour les infrastructures terrestre et plus tard ferroviaire et pour le réseau fluviale grâce à la présence du Rhône.

Dès l'époque romaine puis gallo-romaine, la Via Agrippa empruntant la vallée du Rhône reliait Nîmes à Lyon par Avignon et Orange. La présence des vestiges du Camp de César sur le plateau de Lacau atteste une installation stratégique permettant de contrôler les flux de mobilité aux confluences de la Cèze et de la Tave sur la rive droite du Rhône, tout en se protégeant dans les hauteurs du plateau de Lacau des inondations et des possibles attaques. Le village de Laudun s'installe d'ailleurs à proximité de ce couloir Rhodanien pour profiter de cette aisance dans les transports mais à l'écart en hauteur pour se protéger.

#### Un axe de communication multimodal : terrestre, ferroviaire, fluvial

##### *Desserte terrestre*

Le territoire du Gard Rhodanien s'organise autour d'axes d'intérêt départemental et national menant pour la plupart à des bassins de vie et d'emplois majeurs dans le territoire dans lequel évolue Laudun-l'Ardoise, tels que Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Avignon. Au sein de l'agglomération, la RD 6, la RD 6086 et la RN 580 convergent toutes trois vers Bagnols-sur-Cèze, pôle principal de l'agglomération. Positionnée au sud de Bagnols-sur-Cèze, Laudun-l'Ardoise bénéficie de ce réseau départemental et national par la RD 6086 et la RN 580, également appelée la Rhodanienne.

La RN 580 est un axe structurant de la partie sud-est de l'agglomération car elle relie les communes de Laudun-l'Ardoise, de Saint Laurent des Arbres et de Saint-Géniès de Comolas au bassin de vie et d'emplois d'Avignon et de Bagnols-sur-Cèze. Depuis Laudun-l'Ardoise, la route nationale dessert également l'autoroute A9 vers le pôle urbain de Nîmes et son agglomération et vers le littoral depuis Orange à l'Espagne. L'autoroute A7 est aussi accessible depuis Orange par l'autoroute A9 et la RD 976. L'autoroute A7 dessert ensuite les communes de Sorgues, Cavaillon, Aix en Provence, Vitrolles et Marseille.

La RN 580, dite aussi la Rhodanienne, fait l'objet d'un projet de contournement des cœurs urbains, dont l'Ardoise et Pont-Saint-Esprit, porté par l'État et la DREAL. Les travaux font suite à une réflexion autour du trafic dense observé sur cet axe de la nationale. Toutefois, le projet pourrait enclaver une partie de l'Ardoise, des commerces et maisons qui ne seront plus desservis par la route nationale, rendant cette zone un « cul-de-sac ».

À l'extrême ouest de Laudun-l'Ardoise, la RD 6086 contourne le mont Vigueux depuis Bagnols-sur-Cèze et dessert les communes de Gaujac, Pouzilhac et Remoulins et Nîmes.

##### *Desserte ferroviaire*

La commune est également traversée par la voie ferrée de la ligne de la rive droite du Rhône. Ouverte au XIXe siècle, la voie desservait 17 gares dont Lyon et Nîmes en passant par Laudun-l'Ardoise et Villeneuve-lès-Avignon. Cette ligne a en grande partie encouragé le développement industriel du couloir rhodanien, notamment en ce qui concerne le site de Marcoule et l'Ardoise, dont les industries profitent de la desserte ferroviaire. En outre, un bras annexe du chemin de fer desservait directement l'usine Ugine d'Arcelor Mittal ainsi que le port.

À partir de 1973, la ligne devient sans voyageur et n'est utilisée que pour du fret commercial et industriel. Ce n'est qu'en 2016 avec la reprise de la compétence par la Région que les discussions de réouvertures commencent. Depuis 2022, le trafic ferroviaire pour voyageur a repris entre Avignon et Pont-Saint-Esprit par Bagnols-sur-Cèze. La réouverture complète est attendue d'ici 2028 par la création du pôle d'échange

multimodal (PEM) de Laudun-l'Ardoise sur le bourg de l'Ardoise. En effet, le port de l'Ardoise est inscrit dans les objectifs et orientations du SCoT, est accompagné par l'aménagement de PEM tout au long de l'itinéraire comme à Pont-Saint-Esprit et à Bagnols-sur-Cèze.

### *Desserte fluviale*

La commune de Laudun-l'Ardoise bénéficie de la présence du Rhône, à la confluence de la Cèze et de la Tave, accessible depuis le Port de l'Ardoise, dont le port de plaisance fait partie. Représentant un moyen d'acheminement commercial et industriel d'intérêt national et européen, le Rhône est un fleuve franco-suisse s'étendant sur 812 km dont 522 km en France et est un point de communication importante entre Lyon, Genève et la Méditerranée.

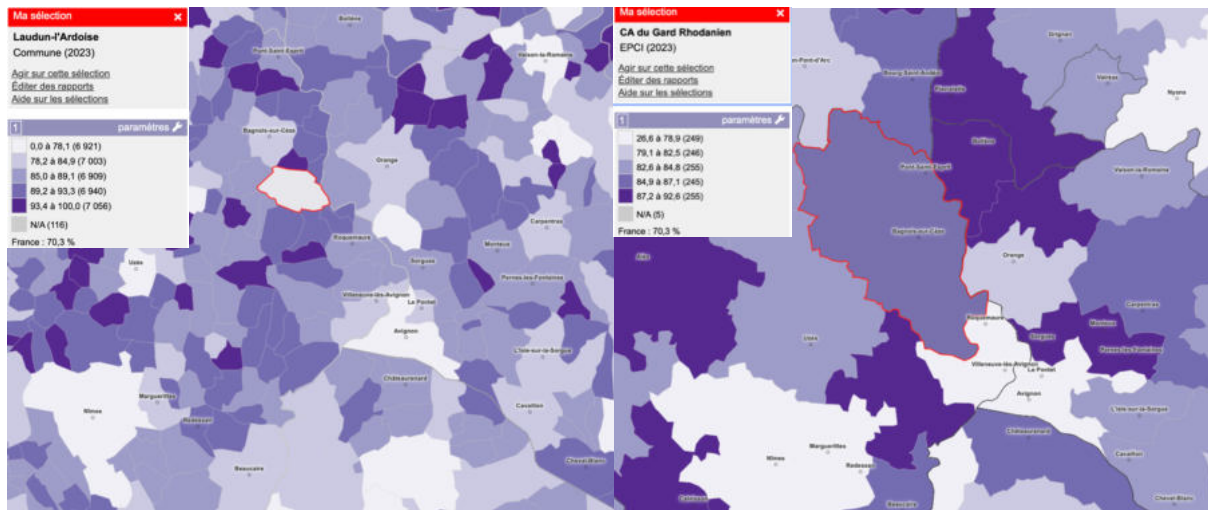
Le Port de l'Ardoise s'est développé sur la rive droite de ce réseau fluvial afin d'en profiter à commencer par l'usine Ugine puis après par celle de Lafarge. La combinaison avec des infrastructures et ferroviaires, fait du Port de l'Ardoise un point d'accès stratégique. Plus encore sa position géographique entre l'axe nord-sud du couloir rhodanien et l'accès au littoral méditerranéen fait du port un nœud fluvial majeur. Le port représente par ailleurs un enjeu ambitieux de développement économique pour l'agglomération qui est retranscrit à travers les objectifs et orientations du SCoT.



*Les rives du Rhône et une entrée du Port de l'Ardoise. Source : Urban Projects*

### 3.2. Déplacements domicile/travail

Les flux quotidiens entre domicile et lieu de travail ou d'étude représentent une grande partie des déplacements visibles sur les infrastructures. Dans le Gard Rhodanien, ces flux convergent en grande majorité vers Bagnols-sur-Cèze puis hors agglomération vers les pôles urbains d'Avignon et de Nîmes. De plus, 69,4% des actifs de Laudun-l'Ardoise utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail contre 85,5% sur le reste de l'agglomération (Insee, RP 2020). Ils ne sont que 3% à prendre les transports en commun. Les routes qui relient à ces pôles sont par ailleurs fortement denses aux heures de pointe, comme par exemple la RN 580 qui traverse l'Ardoise.



Part des déplacements domicile-travail en voiture à Laudun-l'Ardoise et dans l'agglomération du Gard Rhodanien. Source : Observatoire des territoires

### 3.3. La desserte locale

Dû à la spécificité de la commune en deux bourgs distants, la desserte locale s'organise essentiellement autour d'un seul axe, la RD 9. Cette dernière assure le lien avec la Rhodanienne et le bourg de l'Ardoise à l'est, évite le domaine de Lascours au sud et continue jusqu'au bourg de Laudun par la RD 121 et la RD 6086 à l'ouest. Le tissu urbain s'est par ailleurs étendu le long de cet axe, comme le 1<sup>er</sup> régiment étranger de génie et le nouveau quartier des Terrasses de Lascours. Le complexe sportif du Plan de Lascours s'est également développé à la croisée des routes départementales 9 et 121 et à égale distance entre les bourgs de Laudun et de l'Ardoise.

Sur le bourg de Laudun, le tissu urbain s'organise autour de la colline Sainte Foy et du puech rue Henri Dunant par des routes circulaires en différents paliers telles que les rues Jean Mermoz, Joliot Curie, de la Paix, de la République et les rues Henri Dunant, Aristide Briand, des Rocs. Plusieurs routes permettent d'accéder à la RD 9 depuis le centre-ancien comme les rues de Boulogne, Albert André, Jean Moulin et la RD 121 (rue des Anciens Combattants, route de Lascours et route d'Orsan), principal accès d'intérêt départemental depuis la RD 9. Le centre-bourg se compose de commerces et de services de proximité qui participent à l'attractivité du cadre de vie. Cependant, l'accessibilité difficile du centre ancien dû au tissu ancien dense et resserré pénalise ces derniers. En effet, les rues sont étroites et difficiles d'accès pour les automobiles mais aussi pour les piétons qui n'ont parfois pas ou peu de trottoirs permettant leur déambulation sécurisée.

Le bourg de l'Ardoise s'organise autour de la Rhodanienne dans un axe nord-sud. Des routes secondaires desservent les divers composants du bourg, usines, maisons, équipements publics. Hors l'axe principal de la Rhodanienne, la desserte viaire du bourg est limitée par les emprises monumentales des industries comme celle de l'usine de l'Ugine et Laffarge dont les sites constituent des enclaves ainsi que par les espaces en délaissés. Cette disposition limite par ailleurs l'accès aux berges depuis la route tout comme les lignes ferroviaires secondaires qui mènent au port et à la friche. Enfin, la route autour du bourg originel rue Paul Langevin au droit du Rhône qui est particulièrement étroite.



La commune compte quelques parkings publics et stationnements le long de la RD9 limitée à la vue de l'augmentation du nombre de voitures par foyer (en moyenne deux voitures). Les projets d'aménagements présents et futurs prennent en compte ce besoin.



La RD9 en direction de Laudun et la RD121. Source : Urban Projects

### 3.4. Les mobilités douces : une politique intercommunale et supracommunale en faveur de la réduction des déplacements en voiture

L'utilisation de la voiture par les ménages reste aujourd'hui une part importante des déplacements maison-école/travail (69,4% sur la commune selon l'INSEE en 2020). Il s'agit d'un constat partagé au sein de l'agglomération Gard Rhodanien (85,5% sur l'intercommunalité, Insee 2020), où l'utilisation de la voiture est d'autant plus importante dans les territoires ruraux excentrés des pôles majeurs comme Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, l'Ardoise et le site de Marcoule.

La topographie sur le bourg de Laudun et l'étalement de la commune sur deux bourgs sont peu propices au déploiement des modes doux et par conséquent peu propice à la réduction de l'utilisation de la voiture sur les trajets courts. Les déplacements piétons et cyclables sont d'autant plus difficiles entre le bourg de Laudun et celui de l'Ardoise, du fait de la distance et du manque de voie spécifique à ces usages. Toutefois, la mairie en compatibilité avec le SCoT, le PCAET et le plan mobilité du Gard Rhodanien, s'est engagée dans une politique de sécurisation des trottoirs et des accès piétons vers les écoles et des pistes cyclables. La commune développe également avec la communauté d'agglomération et la Région le Pôle d'Échange Multimodal pour la remise en service usager de la ligne ferroviaire rive droite. Dans le but de créer du lien entre Laudun et l'Ardoise, la commune souhaite mettre en place un axe mobilités douces (piétonnier et cyclable) le long de la Tave.

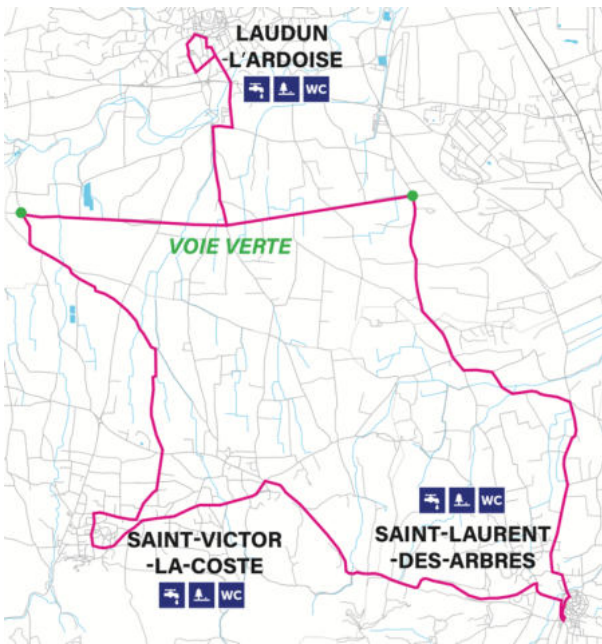
La commune est desservie par trois lignes de cars liO, cars régionaux : la ligne 121, 122 et 123. Ces trois lignes assurent la liaison entre la commune et Pont-Saint-Esprit, Nîmes et Avignon. L'agglomération a également un service de transports en commun UGGO. Le service intercommunal est composé de 28 lignes de transport scolaire ouvert cependant à tout usager. Le transport en commun régional et intercommunal n'est cependant pas un atout dans la réduction de l'utilisation de la voiture sur les longs trajets : des horaires peu favorables, des arrêts porte-à-porte non adéquat et des trajets plus longs qu'en voiture. La réouverture de la ligne de train permettrait aux usagers de se rendre à Avignon plus rapidement qu'en voiture, un argument plus incitatif.

Le plan de mobilité de l'agglomération classe Laudun-l'Ardoise dans le deuxième périmètre d'intervention pour la réalisation d'itinéraires cyclables à aménager en deux temps (cheminements secondaires puis sur emprise dédiée). Allant dans ce sens, la commune prévoit l'aménagement d'une piste cyclable assurant le lien entre le bourg de l'Ardoise et le futur PEM localisé sur l'Ardoise.

L'intercommunalité a déjà développé une offre en pistes cyclables d'avantage précisément l'Énotourisme : il s'agit d'une boucle cyclable « La Vigneronne » passant par Saint-Laurent-des-Arbres sur une distance de 22 km. La piste verte Via Rhôna est également présente le long de la rive gauche du Rhône. Longue de 815 km, cette dernière se développe le long du Rhône depuis le Lac Léman vers Genève jusqu'à la mer Méditerranée, en Camargue. La voie verte relie au sud avec la voie verte européenne La Méditerranéenne 8 qui s'étend d'est en ouest le long de la mer.

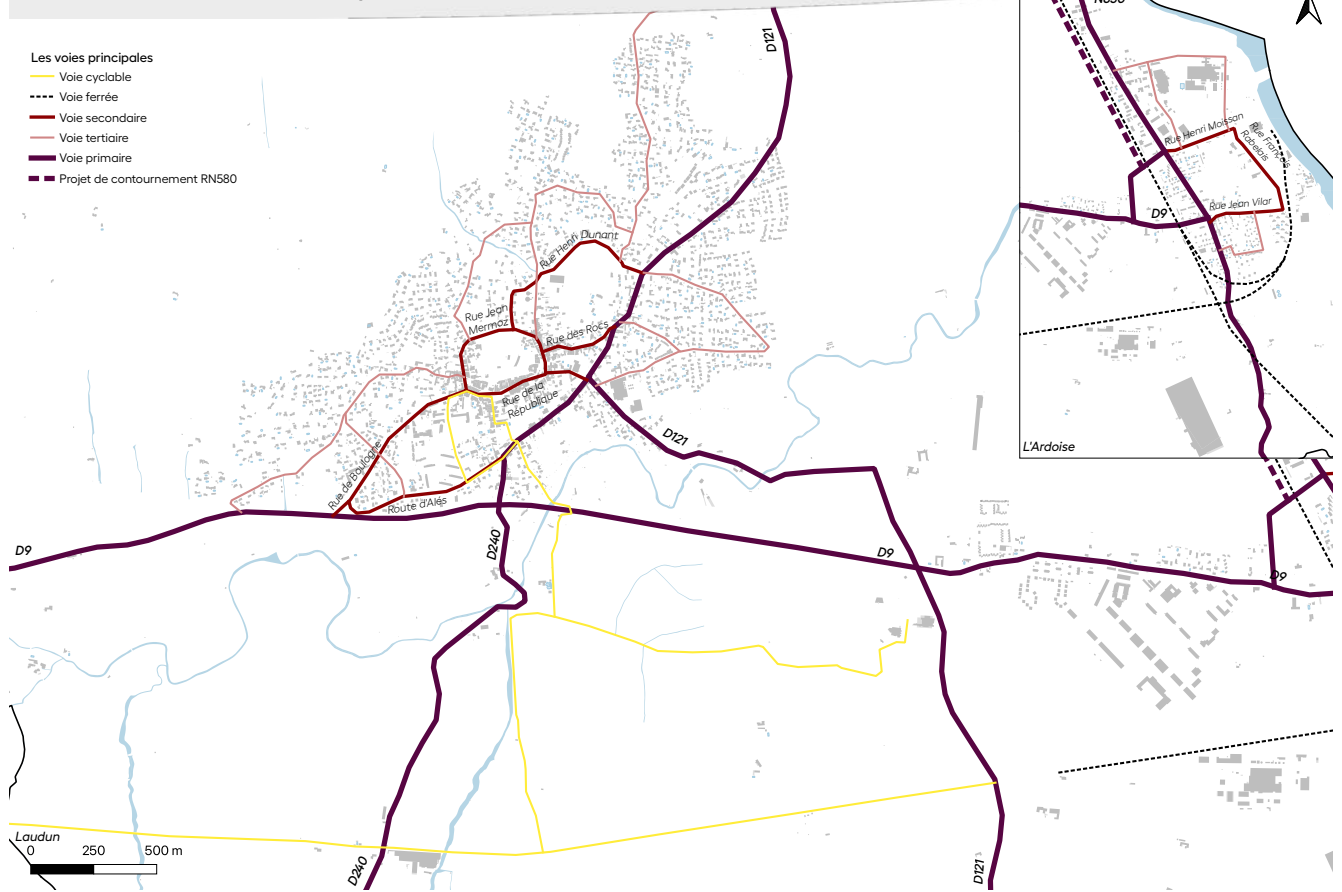


Arrêt de bus sur le bourg de l'Ardoise et sécurisation des trottoirs sur Laudun. Source : Urban Projects



Boucle cyclable « La Vigneronne ». Source : provenceoccitane.com

## La mobilité et les modes de déplacement à Laudun-l'Ardoise



La mobilité et les modes de déplacement à Laudun-l'Ardoise. Source : Urban Projects

Mobilité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des accès d'intérêt départemental et national depuis la commune comme la nationale la Rhodanienne</li> <li>Des routes départementales et autoroutes à proximité qui assurent les connexions avec les bassins de vie d'Avignon, Orange et Nîmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une disposition géographique sur deux bourgs et en reliefs peu pratique pour le développement de mobilités douces</li> <li>Un contournement de la nationale qui peut causer la baisse de fréquentation des commerces en bord de route</li> <li>Un manque de places de stationnement</li> </ul>
Opportunités	Menaces

- Un projet de PEM
- Un projet de piste cyclable depuis le bourg de l'Ardoise jusqu'au futur PEM
- Des projets continus d'amélioration de la sécurité des traversées et cheminements piétons.

- La dégradation des cheminements dédiés aux piétons
- Conflits entre piétons vélos et voitures sur la route

#### ENJEUX IDENTIFIÉS

- Développer les mobilités douces entre les deux bourgs notamment vers le futur PEM
- Continuer à mettre en sécurité les infrastructures routières pour les piétons
- Intégrer la problématique du stationnement dans les projets d'aménagement de la commune
- Réorganiser le stationnement dans le centre et en périphérie immédiate
- Améliorer les cheminements doux depuis les quartiers pavillonnaires jusqu'aux écoles, équipements sportifs et aux centres-bourgs.

## 4. Un parc d'équipements vieillissant et un patrimoine commun

### 4.1. Les équipements et services publics

À l'échelle de la communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, les principaux équipements intermédiaires et supérieurs sont localisés sur la commune de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit. La commune de Laudun-l'Ardoise se distingue par un nombre succinct d'équipements publics intermédiaires (29) et supérieurs (2) sur sa centaine d'équipements publics. La commune est principalement tournée vers des équipements de proximité autour de la santé, de la jeunesse, du sport et de l'administration.

#### *Équipements et services de santé et d'action sociale*

Laudun-l'Ardoise ne dispose pas d'hôpital ni de maison de santé. Elle possède toutefois un service d'ambulance ainsi qu'un établissement d'accueil et d'hébergement d'adultes handicapés, le foyer de vie Marie Durand. Des infirmiers, kinésithérapeutes et médecins généralistes sont aussi présents sur la commune. On compte environ 25 professions de la santé, 6 médecins généralistes et deux pharmacies. Les habitants de Laudun-l'Ardoise doivent se rendre à Bagnols-sur-Cèze pour consulter des professionnels de santé spécifique. La commune compte également un CCAS au foyer Albin Aubat rue Jean Moulin, sur le bourg de Laudun.

#### *Équipements scolaires et de jeunesse*

La commune compte cinq écoles publiques au total dont trois maternelles et deux écoles primaires. Les écoles sont réparties sur les deux bourgs de la commune. Les écoles accueillent en tout 662 élèves scolarisés dans le primaire et en maternelle en 2023-2024. Sur le bourg de Laudun, on compte deux complexes scolaires :

- Rue Albert André : l'école maternelle Pauline Kergomard et l'école élémentaire George Lapierre sont identifiées de part et d'autre de la rue, à côté de l'ancien corps d'école qui accueillait autrefois les filles d'un côté et les garçons de l'autre. Une crèche multi-accueil, l'Île aux Enfants, est également présente à côté de l'école maternelle. La crèche fait partie du réseau intercommunal composé de 15 structures dont 13 structures multi-accueil et deux relais petite enfance à Bagnols-sur-Cèze et à Pont-Saint-Esprit.
- Rue Henri Dunant : école maternelle Pape Carpentier Dunant

Sur le bourg de l'Ardoise, le complexe scolaire Joseph Rollo se situe en arrière de la route nationale 580 et de la rue Jean Vilar. Les écoles sont accessibles par des cheminements piétons depuis la rue Jean Vilar et la rue François Villon.

Laudun-l'Ardoise est équipée d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les 16 présents dans l'intercommunalité. Celui-ci est présent sur le complexe scolaire de Laudun, rue Albert André. Toutefois, les Centres Ados sont moins nombreux dans l'Agglomération du Gard rhodanien et essentiellement répartis sur Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze et Tavel. Un Café Parentèle (événement organisé par l'intercommunalité) est également proposé en visioconférence.

Laudun-l'Ardoise n'est pas non plus équipée de structures relatives à l'enseignement secondaire et supérieur. Les élèves doivent se rendre à Bagnols ou à Avignon pour continuer leur cursus collège et lycée.

Les écoles de Laudun-l'Ardoise ont toutes été construites avant 1975, voire avant 1960 dans le cas du complexe scolaire rue Albert André et ne sont donc pas aux normes actuelles ni en matière de consommation d'énergie (système de chauffage à revoir) ni en matière de résilience (isolation obsolète, déperdition de chaleurs aux menuiseries). Cette situation peut pour les occupants de l'école, élèves et responsables, causer de l'inconfort en hiver et surtout en été, aux vues des fortes chaleurs estivales du Gard. Ainsi, des projets sont en réflexion autour des écoles, à commencer par l'école élémentaire Georges Lapierre, pour leur rénovation énergétique afin de pallier à la vétusté énergétique des bâtiments. Les travaux permettront de réduire la consommation énergétique et de développer l'autonomie face aux énergies fossiles. Le confort d'été et d'hiver des occupants des écoles sera de fait amélioré.



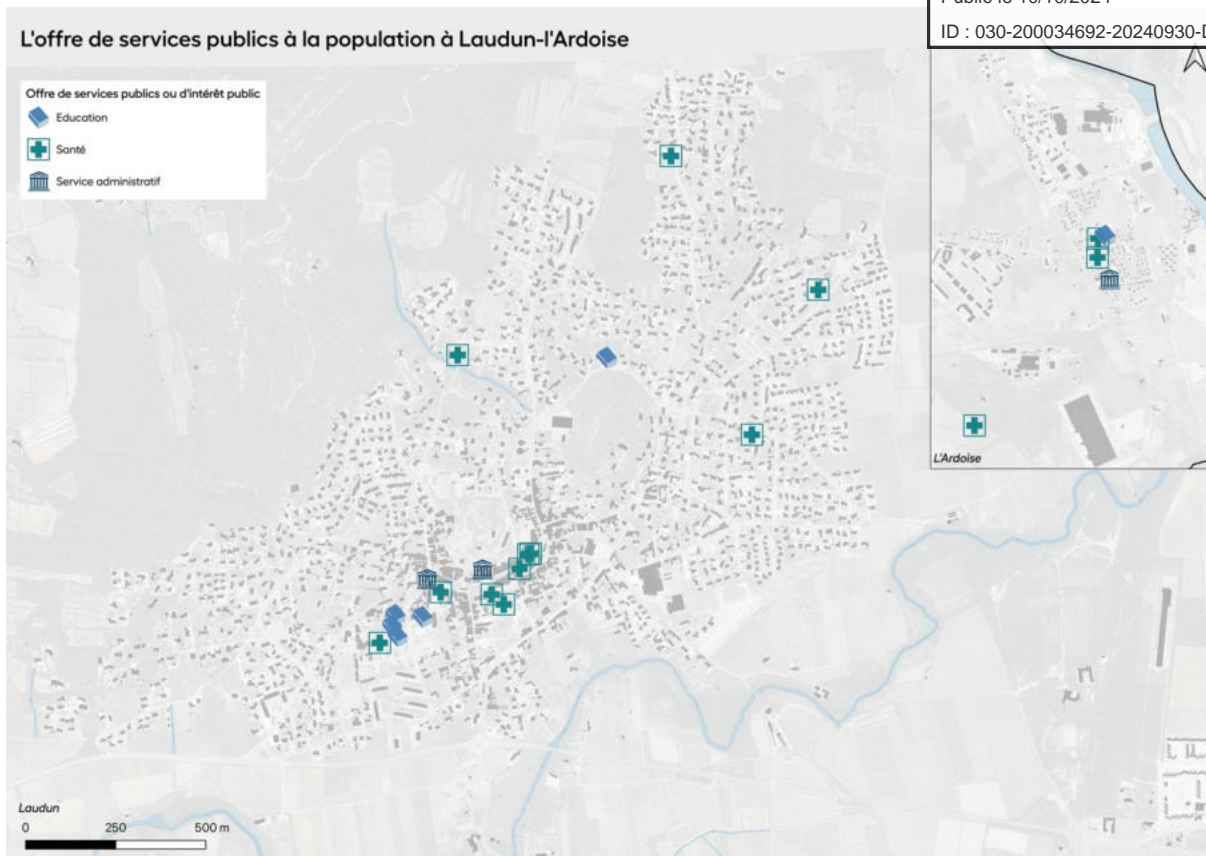
La commune prévoit également le déménagement de l'école Joseph R... inondation. La commune prévoit également de rénover énergétiquement ses écoles afin de réduire sa consommation énergétique et de développer son autonomie face aux énergies fossiles. En effet, la commune gardoise connaît comme le reste du département une forte sécheresse et des températures caniculaires sur les périodes de juin et de septembre, périodes d'activité de l'école. La désimperméabilisation des cours d'école en réflexion sur la commune limiterait le phénomène d'îlot de chaleur et au contraire agirait comme îlot de fraîcheur grâce à la végétation qui serait présente.



École élémentaire George Lapierre et école maternelle Pauline Kergomard. Source : Urban Projects



Foyer de vie Marie Durand et complexe scolaire Joseph Rollo. Source : Urban Projects



L'offre de services publics à la population à Laudun-l'Ardoise. Source : Urban Projects

### **Premier régiment étranger de génie**

La commune accueille sur un large campus le premier régiment étranger de génie. Créé en 1984, le premier régiment est le régiment de génie d'assaut de la 6<sup>e</sup> brigade légère blindée. Le régiment intervient dans diverses missions notamment celles à caractère génie civil (construction de ponts, aide lors de grandes catastrophes, etc.) ainsi que les opérations d'aménagement des plages, de vérification de non pollution, l'organisation de l'embarquement et du débarquement de véhicules des unités de la brigade (source : defense.gouv.fr).

### **Les activités culturelles et de loisirs (sportifs, activités nature pleine air, etc.) :**

La commune dispose d'une offre d'équipements conséquente allouée aux activités culturelles et de loisirs. En effet, la spécificité de la commune en deux bourgs distincts engendre un besoin double en équipements et services. Aujourd'hui, avec les coûts engendrés par ce parc conséquent et vieillissant, la commune réfléchit à mutualiser ses équipements.

Cette offre est composée de plusieurs équipements sportifs comme trois boulodromes, deux plateaux de terrains de jeux extérieurs pour les écoles élémentaires, deux gymnases et un port de plaisance sur le bourg de l'Ardoise. La commune possède également deux bibliothèques, une sur chaque bourg.

Sur le bourg de Laudun se trouve :

- Le complexe sportif des Arènes, composé des arènes de la commune, d'un terrain de basketball, et de deux aires de jeux. Le complexe fait l'objet d'une requalification progressive par l'installation d'aires de jeux, d'équipements de musculation favorisant le street sport. La commune voudrait installer un city sport en cohérence avec les besoins actuels des habitants de Laudun-l'Ardoise.
- Sur la rue Henri Dunant : le gymnase Léo Lagrange et la salle Mille Club.
- Sur la rue d'Orsan : la salle communale Edith Piaf
- Sur la rue de Boulogne à proximité des écoles de la rue Albert André, la médiathèque Pierre Héraud et l'espace Léon Alègre

Sur le bourg d'Ardoise :

- Sur la route d'Avignon, le Gymnase Pierre de Coubertin et un court de tennis,
- Sur la rue Jean Vilar : une aire de jeux, un terrain multisport

La commune est également équipée d'un complexe sportif et culturel au lieu-dit Lascours comprenant des cours de tennis, une piscine, aujourd'hui inutilisable, d'un stade de foot Jannick Reboul et d'une salle de réception, le Forum. La salle est utilisée pour des spectacles mais aussi pour des réceptions de grandes ampleurs tels que loto, diner des anciens, etc.

Le parc d'équipements publics sportifs étant vieillissant (beaucoup d'équipements ont été construits avant 1990) certains, comme le gymnase Léo Lagrange, construit vers 1975 et la piscine, sont aujourd'hui fortement détériorés et dans le cas de la piscine hors état de fonctionnement. Par ailleurs, certains équipements ne sont plus présents sur la commune comme le cinéma, venant réduire d'avantage la place de l'offre culturelle et de loisirs.

L'offre en aires de jeux pour enfants est succincte mais est bien présente sur les deux bourgs, à Laudun proche des écoles et aux arènes, et à l'Ardoise, rue Jean Vilar.

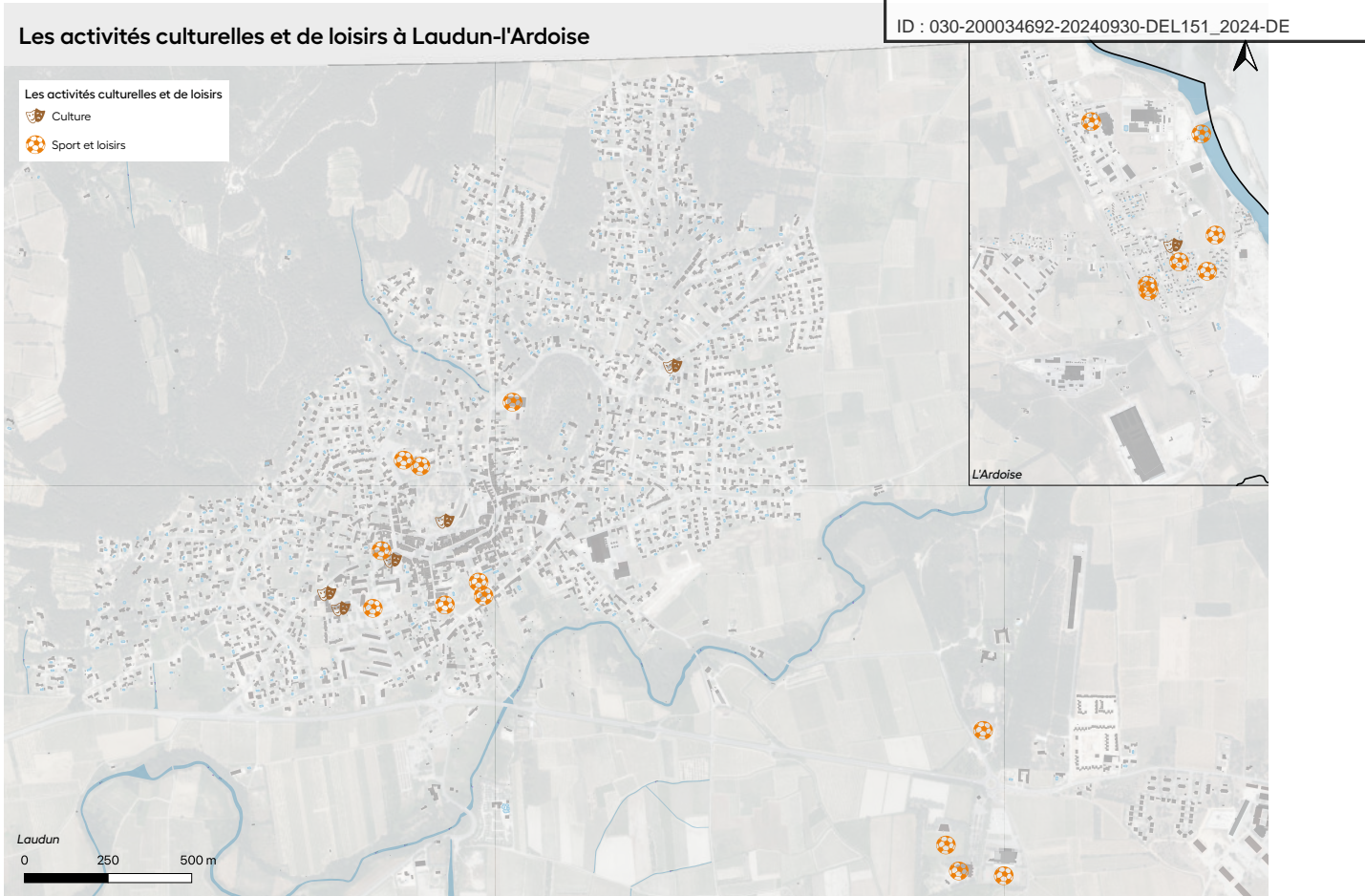


Complexe sportif des Arènes et gymnase Léo Lagrange sur Laudun. Source : Urban Projects



Gymnase Pierre de Coubertin et aire de jeux sur l'Ardoise. Source : Urban Projects





Les activités culturelles et de loisirs à Laudun-l'Ardoise. Source : Urban Projects

### Espaces publics/ espaces verts

Le jardin Planchon sur la colline de Sainte Foy constitue l'un des principaux parcs publics de la commune avec la forêt rue Henri Dunant. Aménagé sur l'un des points hauts du centre ancien de Laudun, il donne une vue d'ensemble sur tout le village. Le mont Vigueux et ses coteaux offrent de grands espaces de nature à proximité du centre ancien de Laudun. Le secteur de l'Ardoise est plus minéral, on y recense un parc public accompagné d'une aire de jeux. De grande superficie, le parc a été récemment aménagé et participe à l'amélioration du cadre de vie de l'Ardoise. Le reste de la commune est fortement minéralisé en partie en cause des grandes emprises privées des industries et du régiment militaire. De même, le domaine public est peu végétalisé. L'imperméabilité des sols en cœur de ville renforce les phénomènes d'ilots de chaleur (accroissement des températures dû à la réverbération de la chaleur sur les zones bitumées) et les risques de ruissellement (non captation par le sol des eaux de pluie pouvant entraîner des inondations).

## 4.2. Patrimoine

Le patrimoine bâti de Laudun l'Ardoise témoigne d'une Histoire communale large passant de l'ère gallo-romaine au Moyen-Âge et à la Renaissance.

### L'Aqueduc du Balouvière

L'Aqueduc de Balouvière est un petit ouvrage du XIXe siècle, il est accessible uniquement à pieds depuis la rue Ferdinand Buisson sur le bourg de Laudun d'où on l'entraînerçoit. Caché par les habitations mitoyennes, l'aqueduc a été construit fin du XIXe siècle bien que l'esthétique laisse à penser à un style gallo-romain, comme le Pont du Gard, son modèle de référence. Long de 62 mètres, il permettait d'acheminer l'eau jusqu'à Laudun.

### *Le château de Lascours*

Il s'agit d'une propriété privée datant du XIIe siècle, le château a été plusieurs fois rénové. Caché par le bois qui l'encercle, il n'est pas visible depuis la route. À l'image d'un château fort traditionnel, il est entouré de douves mais autour du XVIe siècle, le château se convertit en demeure de style renaissance. Le bâtiment en totalité, les terrasses, les douves et le pont sont inscrits aux Monuments Historiques depuis 2008 et certains éléments sont également classés depuis 1980 comme le portail d'entrée, la salle des États Généraux avec sa cheminée et son sol en carreaux de terre cuite, la niche de fontaine en gypserie au deuxième niveau du corps central, la porte d'entrée de la chapelle. Le domaine boisé d'où apparaît un lac est accessible au public.

### *L'église Notre-Dame-la-Neuve*

L'église Notre-Dame-la-Neuve a été bâtie au cours de la deuxième moitié du XIVe siècle. Sa façade sud arbore de hauts contreforts et est particulièrement remarquable depuis la route départementale 9 par ses dimensions imposantes dans un paysage ouvert qui renforce sa monumentalité. Inscrite aux Monuments Historiques, l'église répond aux préceptes du style gothique méridional et est munie d'une large nef unique, de trois chapelles latérales et une abside à sept pans. Certains éléments de décors et de mobiliers date de la fin du XIXe siècle et sont classés ou inscrits aux Monuments Historiques.

### *Le Camp de César*

Le nom de « camp » ne désigne pas ici un camp au sens militaire mais une cité gallo-romaine qui s'étendait sur une large partie du plateau de Lacau. Ne subsiste de cette cité que des vestiges marquant les empreintes de différents édifices majeurs comme le tribunal, la basilique, le forum et ses boutiques, les remparts, un théâtre, une villa romaine et une boutique à pressoir. La cité en elle-même prend place sur un premier oppidum gaulois, dont on peut voir encore aujourd'hui des remparts. La position géographique de cette organisation urbaine s'appuie sur des facteurs stratégiques tels que la présence de sources d'eau et la topographie en elle-même, plane du fait du plateau mais en hauteur et dominant le Rhône à la confluence des vallées de la Cèze et de la Tave. Cette position lui permettait de contrôler les passages entre les régions plus littorales et la vallée du Rhône remontant vers l'ancienne Lyon et plus loin Paris. Le site de 18 ha est accessible à pieds depuis le chemin de Lacau par un sentier de randonnée mais est peu mis en valeur.

### *La Maison Albert André*

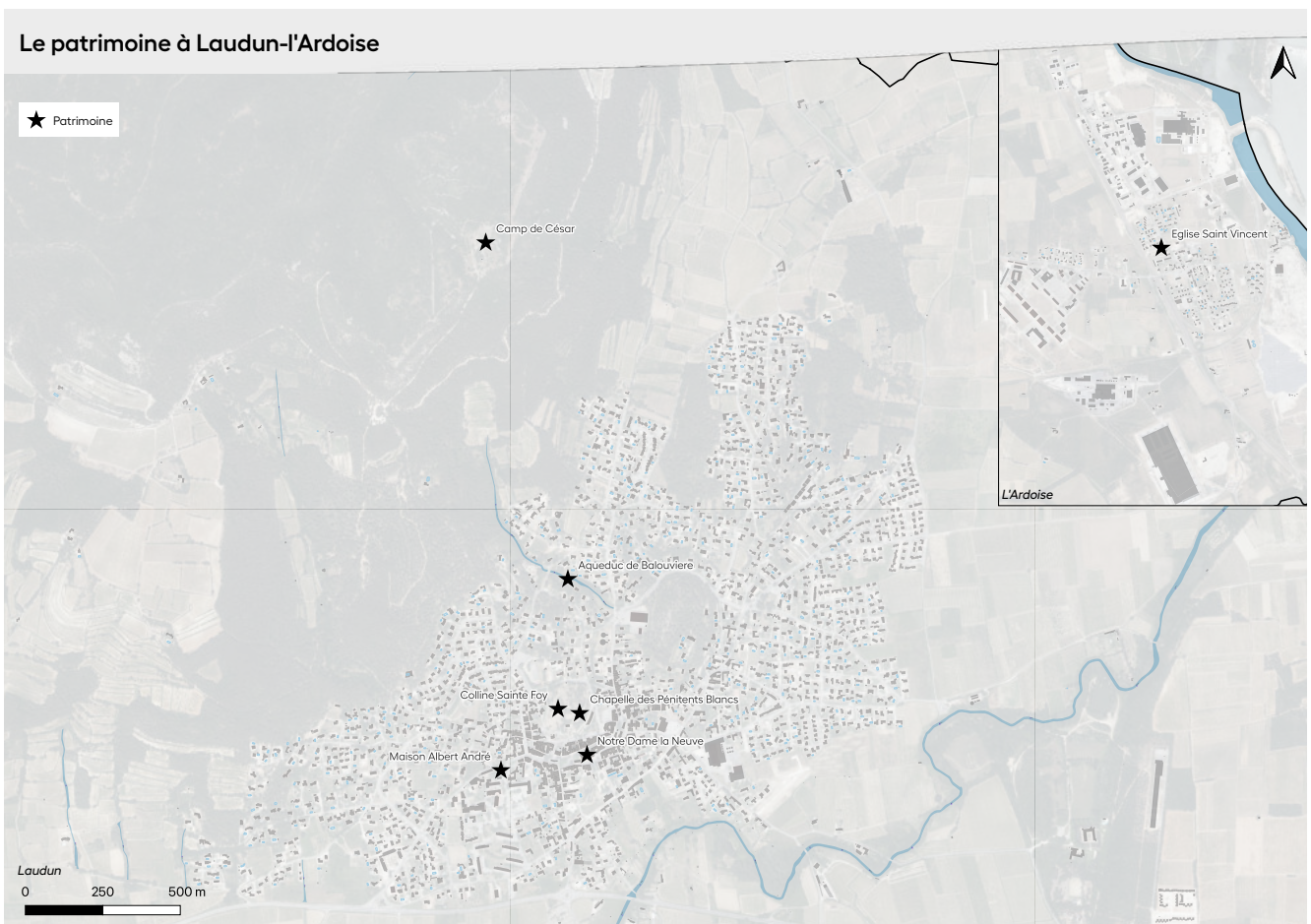
Cette maison du peintre Albert André est inhabitée depuis 10 ans. Albert André était un peintre post-impressionniste de renom et a de nombreuses fois peint le paysage communal., la maison appartient à la commune suite à un lègue testamentaire. Aujourd'hui, la maison est fortement délabrée (moisissure, problèmes structurels, etc.) mais la commune prévoit de rénover la maison avec le concours de l'agglomération (fond de concours). Le projet fait d'ailleurs partie du CTO de l'agglomération avec la Région. Une étude de faisabilité devrait être engagée en 2024 et les travaux commencés en 2025.







La Maison Albert André et le Camp de César. Source : Urban Projects



Patrimoine de la commune. Source : Urban Projects

Équipements et patrimoine	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de santé de proximité</li> <li>• Une offre en équipements sportifs et scolaires confortable bien que vieillissante</li> <li>• Des services complémentaires pour les enfants : ALSH, crèche</li> <li>• Des espaces naturels proches venant compléter l'offre d'espaces publics et verts</li> <li>• Un patrimoine bâti riche dont certains édifices inscrits et classés aux Monuments Historiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dédoublement des équipements coûteux</li> <li>• Des risques inondations à prendre en compte autour des équipements de l'Ardoise</li> <li>• Un parc d'équipements sportifs et scolaires vieillissants dont deux équipements structurellement atteints (piscine et gymnase)</li> <li>• Peu d'espaces verts</li> <li>• Des défauts structurels sur l'église Notre Dame la Neuve</li> <li>• Un site le Camp de César peu mis en valeur</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des travaux déjà réalisés ou en projet pour la rénovation énergétique des équipements publics dont les écoles</li> <li>• Des projets de réorganisation de l'offre en équipements</li> <li>• Des rénovations prévues sur l'église et la maison Albert André</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désertification de l'offre médicale</li> <li>• Diminution de la fréquentation des écoles surtout sur l'Ardoise moins attractifs pour les ménages du fait du PPRI</li> <li>• Aggravation des risques structurels</li> <li>• Dégradation du patrimoine notamment de l'église vitrine paysagère de la commune</li> </ul>
<b>ENJEUX IDENTIFIÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre médicale et encourager les installations de professionnels de la santé</li> <li>• Renforcer les équipements et l'attractivité à l'échelle du bassin de vie</li> <li>• Rénover les écoles surtout celles rue Albert André</li> <li>• Anticiper les besoins en termes d'équipements scolaires en prenant en compte les contraintes environnementales</li> <li>• Prévenir les risques structurels des équipements publics</li> <li>• Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics et cours d'école pour prévenir les îlots de chaleur et les risques de ruissellement</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine architectural de la maison Albert André et l'église Notre Dame la Neuve comme lieux de culture à destination des habitants et des touristes</li> </ul>	

## 5. Population et habitat

### 5.1. Population

#### *Des dynamiques démographiques inégales en jeu sur le territoire attractif du Gard rhodanien*

Le territoire Gard Rhodanien profite d'un positionnement stratégique à proximité des bassins de vie et d'emploi de Nîmes et d'Avignon, en plus de son propre bassin d'emplois attractif dont fait partie la zone d'activités de l'Ardoise ainsi que celle du site de Marcoule. L'inscription dans un territoire dynamique au cadre de vie de qualité rétro-littoral joue sur l'attractivité démographique de l'agglomération. Ainsi, le territoire est plus peuplé sur les communes rhodaniennes, où se concentre le plus gros de l'offre économique, que celles nord-est. De plus, du fait de leur proximité avec Avignon et Nîmes, on observe dans les communes sud de l'agglomération une population plus jeune et une proportion plus grande d'actifs que dans les communes nord est telles que Montclus et Issirac.

#### *Une croissance constante de la population depuis 1968*

En 2020, la population de la commune de Laudun-l'Ardoise était de 6 327 habitants. Au sein de l'agglomération Gard Rhodanien, Laudun-l'Ardoise est la troisième commune la plus peuplée après Bagnols-Cèze (18 072 habitants en 2020) et Pont-Saint-Esprit (10 482 habitants en 2020), qui concentrent à elle deux 40% de la population de l'agglomération. La population de Laudun-l'Ardoise est en hausse depuis 1975, mais le taux de croissance lié au solde migratoire diminue fortement dans les années 2010, passant de 0,9% entre 2009 et 2014 à 0,3% entre 2014 et 2020. Cette diminution du solde migratoire est également visible à l'échelle de l'agglomération (de 0,4% de 2009 à 2014 à 0,3% de 2014 à 2020). Les fluctuations du taux de croissance annuel moyen sont principalement liées à celles du solde migratoire.

#### *Une population relativement jeune mais vieillissant légèrement*

La commune de Laudun-l'Ardoise bénéficie d'une localisation géographique proche des bassins d'emplois et de vie d'Avignon et plus loin de Nîmes, en plus de son propre bassin d'emploi principalement positionné sur l'Ardoise. Ainsi, on observe sur la commune, une population relativement jeune et un nombre d'actifs conséquents (personnes entre 15 et 64 ans). Néanmoins, cette population affiche un léger vieillissement mais constant au fil des années. En 2020, les jeunes de moins de 29 ans représentaient 38,1% de la population communale contre 40,3% en 2009. A contrario, les plus de 60 ans sont de plus en plus nombreux dans la commune (18,1% en 2009 et 21,8% en 2020).

Pour autant, la commune de Laudun-l'Ardoise recense une population jeune (73 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) en comparaison avec des communes voisines, telles que Bagnols-sur-Cèze et Tresques et le reste de l'agglomération Gard Rhodanien (source : Observatoire des Territoires, ANCT). En effet, à l'échelle de la communauté d'agglomération Gard Rhodanien, le ratio observé entre personnes de moins de 20 ans et personnes de plus de 65 ans est plus marqué, soit 100 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

#### *Un desserrement des ménages amenant un besoin plus important de petits logements*

Autre phénomène recensé sur la commune, la taille des ménages décroît de manière continue depuis 1968, tandis que le nombre des ménages de Laudun-l'Ardoise augmente. En 1968, le nombre des ménages se limitait à 1060 unités pour 3,62 personnes par foyer. En 2020, l'INSEE recense 2422 ménages pour 2,32 personnes par foyer sur la commune et 2,2 personnes par foyer à l'échelle de l'agglomération. Le desserrement des ménages est dû à de nouvelles dynamiques sociétales comme les divorces de plus en plus fréquents, la longévité accrue des personnes âgées mais aussi la réduction de la natalité en France. Ces dynamiques amènent de nouveaux profils de ménages : couples avec un seul enfant, parent avec un enfant, personne âgée vivant seule après la mort du conjoint, etc. De plus, les ménages d'une personne sont en hausse sur la commune (+7,4% entre 2009 et 2020). Ainsi, ce desserrement augmente significativement le besoin en petits logements sur la commune.

## 5.2. Le parc de logement de Laudun-l'Ardoise

### *Un parc résidentiel principalement composé de maisons*

L'offre de logements de la commune se concentre pour la plus grande part sur une typologie de maison (80,6%) pour une moyenne de 4,4 pièces. Le constat est similaire dans l'agglomération du Gard Rhodanien avec une surreprésentation de l'offre en pavillons individuels à 73% contre 27% en appartements. Toutefois, cette répartition est inégale sur le territoire. Les deux pôles majeurs, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, concentrent en effet une part importante de logements en appartement (Bagnols-sur-Cèze : 57,8% du parc résidentiel est composé d'appartements et Pont-Saint-Esprit : 38,3%).

Aux vues de la diminution de la taille des ménages observée sur le territoire communal et intercommunal, le parc de logements de grandes tailles semble inadéquat aux besoins des nouveaux profils de ménages. En effet, ces nouveaux profils sont pour la plupart de petite taille et ont besoin de petits logements. Ce constat est par ailleurs relevé par le SCoT du Gard Rhodanien qui invite à proposer de nouvelles formes urbaines correspondant aux aspirations des ménages. Le PLH donne également des objectifs afin de répondre aux besoins des publics spécifiques tels que la production de logements seniors.



*Quartiers résidentiels récents et en construction à Laudun. Source : Urban Projects*

### *Une production de Logements Locatifs Sociaux à poursuivre*

Dans l'ensemble, le logement social est peu développé sur l'agglomération du Gard Rhodanien (10% environ de son parc de résidences principales, 3 353 logements) et se concentre principalement sur Bagnols-sur-Cèze, soit 2189 logements en 2020 concernés.

La commune est concernée par les obligations de la loi SRU en matière de logements locatifs sociaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune de Laudun l'Ardoise compte 312 logements dans son parc social dont 7 sont vacants, soit 10,1% du parc de résidences principales en 2020. Toutefois, les logements sociaux sont pour la plupart vieillissants (64% construits il y a 40 ans et plus) et de grande taille. De plus, malgré une production systématique de nouveaux logements sociaux dans les quartiers récents, la commune de Laudun-l'Ardoise n'a pas encore atteint l'objectif ambitieux inscrit dans le SCoT de tendre à une part de 40% de logements en LLS.





Logements sociaux sur la commune. Source : Urban Projects

### *Une faible part de résidences secondaires*

Il existe une forte disparité sur le territoire de l'agglomération en matière de résidence secondaires entre les territoires nord-est touristiques autour de la vallée de la Cèze et de l'Ardèche et le sud-est moins attractif pour le tourisme. Les communes de Montclus et d'Issirac au nord-est de l'agglomération comptent, par exemple, respectivement 44% et de 43,2% de résidences secondaires dans leur parc de logements. À l'inverse, la commune de Bagnols-sur-Cèze ne compte que 2,1% de résidences secondaires dans son parc de logements. La commune de Laudun-l'Ardoise suit la même proportion et ne compte qu'une faible part de résidences secondaires sur son territoire soit 84 unités, 3,0% du parc de logements global. Cette part est constante depuis 2009 hormis une baisse de moins 30 unités autour de 2014.

### *Un accroissement de logements vacants sur le territoire intercommunal et communal*

On note une hausse conséquente des logements vacants sur la commune de Laudun-l'Ardoise avec 116 logements supplémentaires vacants entre 2014 et 2020, soit 290 logements vacants en tout. En outre, la part de logements vacants au sein du parc de logements global est de 10,4% en 2020. Au sein de la communauté d'agglomération Gard Rhodanien, la part de logements vacants représente 10,6% du parc de logements global, soit 4 307 logements. Les principaux pôles de l'agglomération, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, participent de manière significative à ce nombre. Bagnols-sur-Cèze recense 1 531 logements vacants, soit environ le quart du nombre de logements vacants de l'agglomération et Pont-Saint-Esprit, 692 logements vacants.

Le taux important de logements vacants peut s'expliquer en partie par la vétusté du parc de logements datant d'avant 1990, notamment dans les centres anciens de Laudun et de l'Ardoise mais aussi dans les quartiers plus récents dont le bâti a été construit entre 1945 et 1990, représentant 47,9% du parc de logements global. C'est également le cas à l'échelle de l'agglomération où la vacance est principalement concentrée dans les centres anciens. Le PLH de l'agglomération Gard Rhodanien met en lumière la présence de plus de 1 250 résidences principales en état médiocre à très médiocre sur le territoire intercommunal dont 103 logements à Laudun-l'Ardoise.

De plus, la majeure partie du quartier résidentiel de l'Ardoise se trouve impacté par le PPRI. Cette position limite les modifications et interdit la création de logements. En outre, le périmètre dévalorise l'offre immobilière sur le bourg de l'Ardoise.

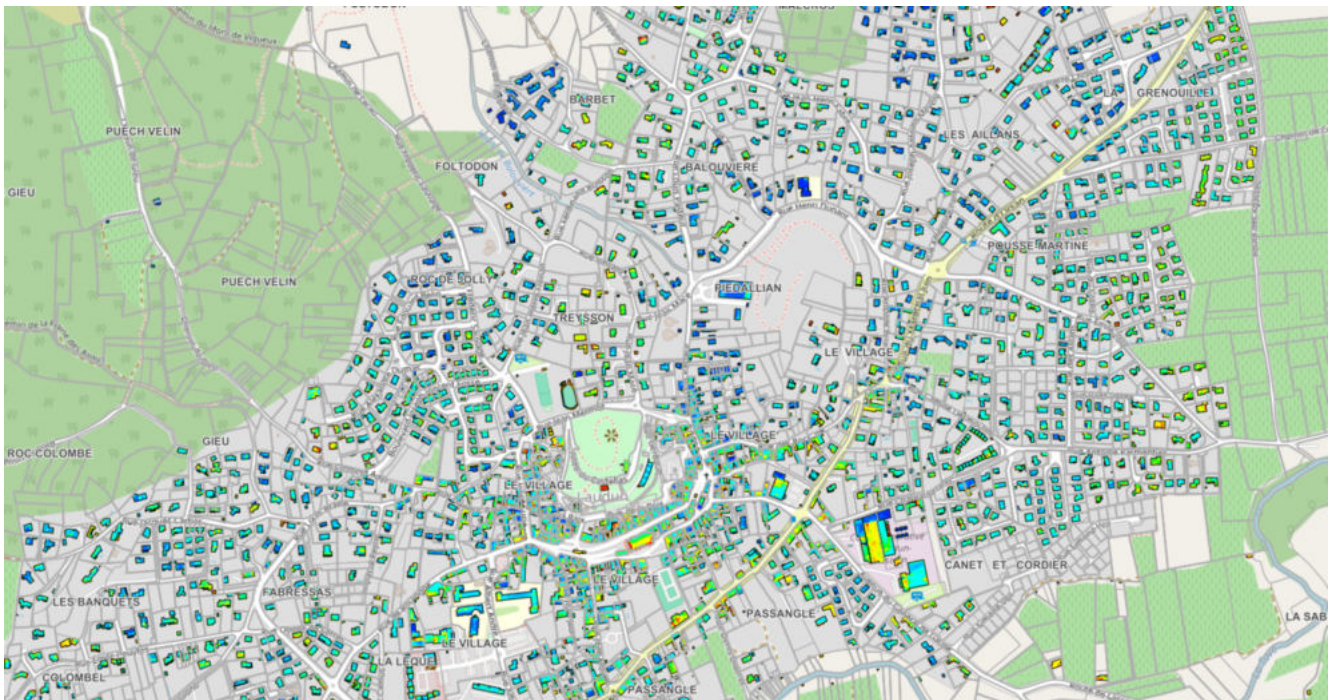
### *Adapter les logements précaires*

La majeure partie des logements les plus anciens proviennent des centres anciens. Les logements vieillissants peuvent présenter des pathologies faisant obstacle à la sécurité et à la santé des habitants en termes d'énergie, d'agencement (marches, etc.), ou plus grave comme des défauts structurels, des traces d'amiante, de moisissure dues à une mauvaise qualité des matériaux et une mauvaise ventilation. Autant de pathologies



qui peuvent faire d'un logement, un logement insalubre, peu adapté à toute mobilité réduite comme certaines personnes âgées.

Par ailleurs, la commune est constituée à près de 50% de logements datant de 1945 à 1990. Il s'agit de logements vieillissants connus pour être peu performants en énergie, dans le sens où ils consomment énormément. Dans certains cas plus critiques, certains logements sont même désignés « passoires thermiques ». Le SCoT du Gard Rhodanien a pour objectif de lutter contre la vétusté de ces logements, première cause de la vacance en priorisant le réinvestissement des logements vacants d'ici 2035. Cet objectif se retrouve notamment dans les contrats cadres de l'agglomération avec l'État et la Région, respectivement CRTE et CTO. L'État et la Région accompagne, par le biais de l'intercommunalité, les habitants dans la rénovation énergétique et thermique de leur habitation en s'appuyant sur des aides existantes comme Rénov'Occitanie et l'ANAH. La commune de Pont-Saint-Esprit fait par ailleurs l'objet d'une OPAH Renouvellement Urbain du fait de l'insalubrité du patrimoine bâti de son centre ancien. La communauté d'Agglomération Gard Rhodanien s'est par ailleurs munie d'un outil de thermographie aérienne consultable sous la forme d'une cartographie sur le site SIIG.



Thermographie aérienne de la CA du Gard rhodanien, zoom sur le bourg de Laudun. Source : siig.fr

Population et habitat	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laudun-l'Ardoise un territoire attractif à proximité de nombreux bassins de vie et d'emplois</li> <li>• Une croissance constante de la population depuis 1968</li> <li>• Une population relativement jeune mais vieillissant légèrement</li> <li>• Une faible part de résidences secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un desserrement des ménages amenant un besoin plus important de petits logements</li> <li>• Un parc résidentiel principalement composé de maisons de grande taille peu adapté aux nouveaux modèles de ménages</li> <li>• Une production de Logements Locatifs Sociaux à poursuivre et des objectifs SCoT ambitieux</li> <li>• Un accroissement de logements vacants sur le territoire intercommunal et communal dont des logements précaires</li> <li>• Des logements impactés par le PPRI sur le bourg de l'Ardoise</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une production constante de logements sociaux et de plus petits logements adaptés dans les nouvelles opérations d'ensemble</li> <li>• Une future gare et PEM qui renforceront l'attractivité de la ville en facilitant les trajets domicile/travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inadéquation de l'offre en logements par rapport à la demande menant à un vieillissement de la population et une dévalorisation du marché immobilier local</li> <li>• Pénalisation du marché immobilier sur l'Ardoise à cause du PPRI</li> </ul>
<b>ENJEUX IDENTIFIÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'offre en logements locatifs sociaux, logements accessibles en compatibilité avec le SCoT et le PLH</li> <li>• Attirer des jeunes ménages avec enfants, participant à maintenir le besoin en équipements</li> <li>• Faciliter le parcours résidentiel de la commune et de l'agglomération : petits logements pour les jeunes ménages sans enfants, de plus grands logements pour les familles et des logements spécifiques pour les séniors</li> </ul>	

## 6. Emplois et attractivité économique : Une forte attractivité sur le couloir Rhodanien

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien s'illustre comme deuxième territoire industriel de la région Occitanie. Cette richesse économique se concentre principalement sur l'est du territoire intercommunal, le long du couloir rhodanien. Elle concerne quelques communes au profil « employeur », au contraire des communes au profil « résidentiel » comme les trois polarités principales de l'agglomération, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise, ainsi que les communes de Chusclan et Codolet. Les trois polarités du Gard Rhodanien (Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-l'Ardoise) concentrent à elles seules 65% des emplois de l'intercommunalité, dont 40% sur la commune de Bagnols-sur-Cèze. L'industrie se détache comme secteur privilégié de l'agglomération du Gard Rhodanien, représentant 17,8% des emplois en 2020 malgré une baisse sur les dix dernières années (18,6% en 2009). Hors intercommunalité, la commune de Laudun-l'Ardoise se situe à proximité des bassins d'emplois de Pierrelattes, Orange, Avignon et Nîmes.

Dans ce paysage industriel, la commune de Laudun-l'Ardoise et particulièrement le bourg de l'Ardoise, se distingue par la présence de la zone industrielle et de l'OZE. En effet, l'agglomération compte deux zones économiques régionales sur son territoire, dites OZE, celle du Marcoule, l'OZE Marcel Boiteux et celle de l'Ardoise, l'OZE Antoine Lavoisier.

En complément, la zone industrielle de l'Ardoise a été retenue pour le plan de relance et d'investissement pour la transition écologique et industriel « France 2030 – Site clé en main » qui alloue des fonds financiers pour la réalisation de projets industriels et économiques. Ce sont ainsi 48 ha qui devraient retrouver une vocation industrielle dans les prochaines années et ainsi venir renforcer ce secteur crucial pour l'agglomération et la commune.

En outre, la commune de Laudun-l'Ardoise comptabilise 26% des emplois du secteur de l'industrie de l'agglomération (4 846 emplois du secteur industriel dans l'intercommunalité dont 1246 sur la commune) dont la majorité se trouve sur le bourg de l'Ardoise répartie entre l'OZE Antoine Lavoisier et la ZI de l'Ardoise.



ZI de l'Ardoise. Source : Urban Projects

### 6.1. Caractéristiques socio-économiques : des emplois tournés vers les secteurs de l'industrie et présentiel

#### *Des employés majoritairement*

Laudun-l'Ardoise comptabilise 4 182 actifs en 2020, représentant 78,3% de la population âgée entre 15 et 64 ans dont 70,6% ayant un emploi. La part d'inactifs (élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés, retraités et préretraités) diminue entre 2009 et 2020, de 28,5% à 21,7%. La part des retraités a en effet baissé de 7,7% en

2009, elle passe à 5,5% en 2020. Il en va de même pour la part des élèves, étudiants qui passe de 8,1% en 2009 à 6,6% en 2020. Les chômeurs représentent 7,7% de la population active, une part qui a évolué depuis 2009, où elle n'était qu'à 7%. Il s'agit toutefois d'une part bien en-deçà de celle de l'agglomération (10,2%).

### *Une tendance vers la certification*

La part de la population de 15 ans ou plus à Laudun-l'Ardoise par niveau de diplômes a beaucoup évolué entre 2008 et 2019, selon l'INSEE. En 2019, seulement 22,3% de la population de 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme contre 31,3% en 2008. A contrario, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux en 2019 qu'en 2008 avec +8,3% de diplômés. Cette dynamique dénote une volonté de la population de plus en plus d'acquérir des diplômes correspondants à leur filière.

### *Une commune génératrice d'emplois mais une baisse dans le secteur industriel en faveur du secteur présentiel*

La commune se positionne comme une commune génératrice d'emplois plus qu'une commune résidentielle. En effet, l'indicateur de concentration d'emplois est de 138,4 en 2020, c'est-à-dire qu'elle propose plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs sur la commune. L'étude des flux entrants et sortants réalisée dans le cadre de la révision générale de la commune révèle par ailleurs des déplacements principaux domicile/travail vers et depuis Bagnols sur Cèze, vers Avignon et Chusclan, depuis Orange vers Laudun-l'Ardoise. Une majorité de résidents de Laudun-l'Ardoise, soit 395, se rendent sur leur lieu de travail à Bagnols-sur-Cèze pour 116 vers Avignon. A contrario, ils sont 491 actifs de 15 ans et plus à faire le trajet depuis Bagnols-sur-Cèze à Laudun-l'Ardoise. Ainsi, malgré la centralité marquée de Bagnols-sur-Cèze, la commune de Laudun-l'Ardoise se démarque à l'échelle du territoire intercommunal. Au niveau de l'intercommunalité, en 2014, l'INSEE compte 68% des actifs de l'agglomération travaillent et résident sur le même territoire. Seulement 32% travaillent hors de l'agglomération, la majorité vers le bassin de vie d'Avignon ou encore vers le sud de la Drôme, de l'Ardèche et du Haut Vaucluse (source : SCoT du Gard Rhodanien).

De plus, le nombre d'emplois présents dans la commune est en hausse. Cette hausse touche principalement la sphère présentielle : commerces transports et services divers (24% en 2009, 26,2% en 2020, soit une hausse de +2,2 en dix ans) et administration publique, enseignement et santé, action sociale (32,4% en 2009 et 33,7%, soit une hausse de +1,3 en dix ans). Le secteur logistique est par ailleurs bien représenté sur l'Ardoise, notamment dans la OZE Lavoisier par le groupe FM Logistic Carrefour. Au contraire, la part de la sphère de l'industrie diminue progressivement ces dix dernières années passant de 31% en 2009 à 29,3% en 2020. Il en va de même pour le secteur de la construction : 10,3% en 2009 et 7,4% en 2020. Le constat est similaire à l'échelle de l'agglomération avec des écarts moins marqués mais une forte progression du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (31,4% en 2020 contre 28,1% en 2009).

## **6.2. L'activité économique, commerciale et artisanale :**

### *L'activité économique de l'Ardoise, un atout pour l'agglomération du Gard Rhodanien*

L'activité économique artisanale et industrielle de la commune se concentre principalement sur le secteur de l'Ardoise, au bord du Rhône. Ce dernier se divise en deux zones d'activités :

- L'OZE (Occitanie Zone Économique) Antoine-Laurent Lavoisier. Ce PRAE (parc régional d'activité économique) a été créé en juillet 2007 à l'initiative de la commune et accueille depuis la plateforme logistique FM Logistic qui s'est par la suite développée. À proximité de l'OZE, est implantée l'entreprise Ferropem.
- La zone industrielle de l'Ardoise, dit Port de l'Ardoise.

On y compte quelques structures conséquentes de par le nombre de salariés et de leur superficie :

- Ferropem, spécialiste en acier,



- Lafarge, spécialiste en granulats,
- Poppies Bakeries, producteur alimentaire,
- Owens-Corning Fiberglas France, fabricant de fibre de verre
- CIMAT spécialiste maintenance industrielle dans le nucléaire
- FM Logistic Carrefour, société de logistique

Ces entreprises engrangent pour la plupart des services de logistiques importants notamment par le flux de camions sur la nationale Rhodanienne.

L'usine Ugine Aciers comptait plus de 80 ha et fut l'un des premiers employeurs de taille de l'Ardoise. Après près de cinquante ans de fonctionnement, l'usine a fermé dans les années 2000, laissant un potentiel de renouvellement urbain sur la friche. Depuis, des études ont été menées par le CNER (la fédération des agences de développement économique) et l'agglomération du Gard Rhodanien sur les potentiels d'optimisation foncière à l'échelle du site de l'Ardoise et sur la friche de l'ancien site de l'usine.

Toutefois, le bourg de l'Ardoise est impacté par des aléas forts inondations (PPRI aléa fort), limitant son développement. Le site de la friche est quant à lui classifié en aléa modéré, laissant la possibilité de réaliser un projet moyennant des contraintes particulières à prendre en considération.



Owens-Corning Fiberglas France et Lafarge. Source : Urban Projects

### ***Une offre de commerces et de services de proximité principalement concentrée sur le bourg de Laudun***

L'agglomération du Gard Rhodanien représente en tout environ 50 000 m<sup>2</sup> de surface de vente commerciale contre 350 000 sur le bassin de vie d'Avignon. En effet, l'agglomération se situe dans un réseau fourni de grands pôles commerciaux : Avignon, Orange, Bollène et Nîmes.

L'offre commerciale est concentrée sur le couloir rhodanien et répartie de manière inégale entre les trois pôles principaux de l'agglomération. Laudun-l'Ardoise représente 6,9% des commerces du Gard Rhodanien en 2018 (Sources : Sirene) contre 34% sur la commune de Bagnols-sur-Cèze et 14% sur Pont-Saint-Esprit. A l'inverse les communes principalement installées sur l'ouest et le nord de la communauté d'agglomération sont pratiquement dépourvues de commerce comme Sabran, Verfeuil, Issirac et Le Garn.

La commune de Laudun-l'Ardoise dispose d'une grande diversité de commerces et de services répartie sur les deux bourgs. Le bourg de Laudun recense une grande partie de ces commerces et services qui participe à l'attractivité du cadre de vie de son centre ancien, entre-autres :

- Un restaurant,
- Un supermarché,
- Un bar,
- Des boulangeries-pâtisseries,
- Une Boucherie-charcuterie,



- Un bureau de tabac,
- Un bureau de poste,
- Une agence immobilière,
- Une banque,
- Un assureur,
- Un coiffeur,
- Un opticien,
- Des garages,
- Des librairie papeterie journaux,
- Un vétérinaire,
- Des pharmacies,
- Des garages.

Toutefois, le centre ancien de Laudun perd progressivement ses commerces de proximité dû en partie au développement des zones pavillonnaires à l'écart et de la perte d'attractivité du centre face aux commerces de passage. En effet, les usagers effectuant quotidiennement des trajets domicile/travail ont plus de facilité à s'arrêter en route pour effectuer leurs achats qu'à se rendre dans le centre-bourg.

Le bourg de l'Ardoise compte quelques commerces de proximité tels qu'une boulangerie, un bar-tabac, une pharmacie et un restaurant. Ces commerces et services sont tous situés sur la route nationale RN 580, une situation stratégique qui permet d'attirer non seulement une clientèle locale vivant sur le bourg de l'Ardoise mais aussi de passage. Le contournement de la RN 580, venant d'ouvrir en juillet 2024, risque d'avoir des impacts importants sur l'offre commerciale de l'Ardoise. La mairie réfléchit en ce sens au déplacement de certains commerces sur une nouvelle zone à créer le long de la nouvelle déviation.

La commune ne bénéficie pas de surfaces de commerces d'occasions d'ampleur (ameublement, prêt à porter, bricolage, etc.). Pour ce faire, les habitants peuvent se rendre dans les zones commerciales d'Avignon ou de Bagnols-sur-Cèze.



Commerces de proximité sur Laudun. Source : Urban Projects

### ***L'offre touristique, un fort potentiel touristique tourné vers l'œnotourisme et le tourisme vert***

L'agglomération Gard rhodanien par sa position rétro-littorale a un fort potentiel touristique. La proximité de sites touristiques et de chemins de randonnées et cyclables comme la Via Rhôna, la boucle cyclotouristique et le camp de César, ouvre un potentiel commercial et de services touristiques importants. L'agglomération participe aussi à la démarche Grande Provence pour la mise en valeur de son patrimoine. De plus, une offre locale est en développement autour des activités de pleine nature (vélo, VTT, trail, randonnée, etc.).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune dispose d'un hôtel quatre étoiles composé de six chambres ainsi que d'un camping quatre étoiles proposant 82 emplacements.

En outre, les exploitants viticoles participent à une démarche d'œnotourisme hébergements en maison d'hôte ou gîte. L'œnotourisme est en effet un type de tourisme en développement sur l'intercommunalité et la commune. Elle se traduit par la proposition d'activités diverses autour du vin telles que promenades vélos électriques dans les vignes et dégustation. L'activité touristique autour du vin permet aux exploitants agricoles de diversifier leurs activités et leurs revenus. Grâce à son pôle œnotouristique, la cave coopérative Maison Sinnæ joue un rôle dans le développement de ce type d'activités en les relayant et en proposant des dégustations de vin. Des hébergements sont aussi proposés dans les domaines viticoles.

L'AOC Côte du Rhône Villages Laudun et le travail pour le classement en cru de l'appellation constituent de belles opportunités de développement pour l'œnotourisme.

### *L'agriculture*

L'agriculture sur le territoire intercommunal est dynamique et représente 42% de sa superficie totale. La viticulture constitue le type d'agriculture le plus représentatif de la communauté d'agglomération, à plus de 80%.

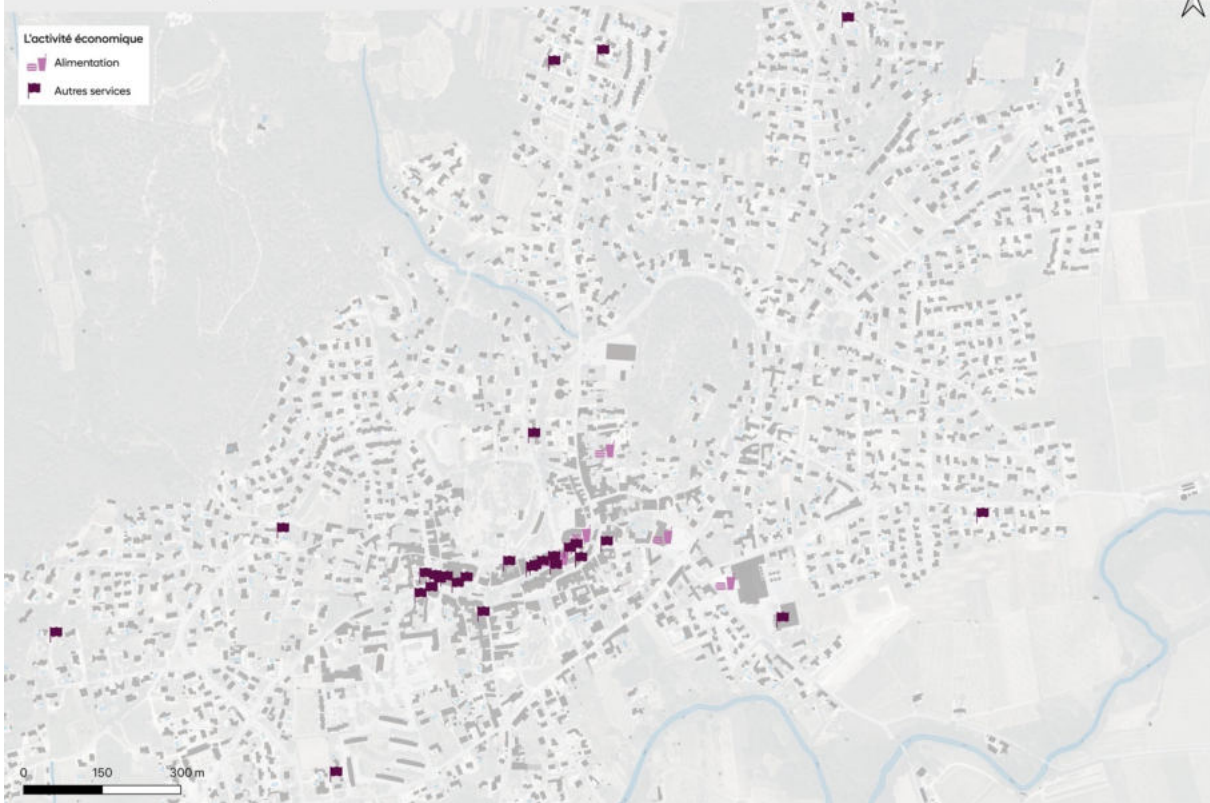
La commune jouit d'une activité viticole marquée par les AOC Côtes du Rhône Villages Laudun et Côte de Rhône, exportée à l'étranger. Les surfaces agricoles représentent les trois quarts de la superficie du territoire communal et les vignes 83% de cette surface selon les cultures déclarées à la PAC en 2022 (1130,7 ha). L'activité viticole de Laudun l'Ardoise est en passe de recevoir le Cru INAO après dix ans de procédure. Il s'agit d'une gamme au-dessus des appellations d'origine protégée et contrôlée qui permet de valoriser la production de vin de la commune. Toutefois, cette filière est en décroissance par rapport au recensement agricole de 2000 (70 exploitants en 2000 contre 50 en 2020).

Laudun-l'Ardoise accueille aussi la cave coopérative Maison Sinnæ, fédératrice de l'économie agricole autour du vin d'influence intercommunal. Créée par les vignerons de Laudun en 1925, la première cave coopérative a fusionné avec celle de Chusclan en 2008 pour devenir Laudun Chusclan Vignerons et en 2019, Maison Sinnæ. La cave coopérative compte 140 vignerons coopérateurs. Au fil des années, la cave coopérative intensifie son activité en variant ses compétences : développement de la filière BIO en 2010, labellisation " engagé RSE" au niveau exemplaire sur la vallée du Rhône. La cave gère essentiellement le vin en provenance des terres de la rive droite du Rhône, soit 2350 ha dont 2200 en AOC appellations Chusclan, Laudun et Côtes du Rhône.

### L'activité économique, commerciale et artisanale à l'Ardoise



### L'activité économique, commerciale et artisanale à Laudun



L'activité économique, commerciale et artisanale à Laudun-l'Ardoise. Source : Urban Projects

Économie	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une majorité d'employés</li> <li>• Une commune génératrice d'emplois mais une baisse dans le secteur industriel en faveur du secteur présentiel</li> <li>• L'activité économique de l'Ardoise, un atout pour l'agglomération du Gard rhodanien</li> <li>• Une offre développée de commerces et services de proximité</li> <li>• Laudun : des commerces participant au cadre de vie du centre-ancien et l'attractivité touristique,</li> <li>• L'Ardoise : des commerces et services qui profitent des flux de passages de la RN</li> <li>• Le potentiel de la friche industrielle ex-Arcelor permettant de donner des perspective de développement</li> <li>• L'activité industrielle de l'Ardoise, un atout pour l'agglomération du Gard rhodanien</li> <li>• Un fort potentiel touristique tourné vers l'œnotourisme et le tourisme vert</li> <li>• L'agriculture : un périmètre AOC prolifique et une cave coopérative active</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution légère du nombre d'emplois dans le domaine industriel</li> <li>• Laudun : une désertification progressive du centre ancien</li> <li>• L'Ardoise : un contournement de la rhodanienne qui pourrait impacter l'affluences aux commerces</li> <li>• Impact du réchauffement climatique sur l'agriculture</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des commerçants relocalisés sur le nouveau tronçon de la nationale</li> <li>• La friche ex-Arcelor, potentiel de renouvellement urbain dans le domaine de l'industriel accompagnée par le plan France 2030</li> <li>• L'AOC Laudun nommé Grand Cru du Rhône</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une vacance commerciale importante due au manque d'attractivité dans le centre ancien de Laudun et au contournement de la RN dans le secteur de l'Ardoise</li> <li>• Tourisme, une perte d'attractivité due au réchauffement climatique</li> <li>• Impact du réchauffement climatique sur l'agriculture</li> </ul>
<p><b>ENJEUX IDENTIFIÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les commerçants impactés par le contournement de la RN</li> <li>• Soutenir l'offre commerciale du centre ancien de Laudun</li> <li>• Développer l'offre touristique notamment pour des activités de pleine nature et l'œnotourisme</li> <li>• Accompagner les nouvelles pratiques agricoles locales face au réchauffement climatique</li> <li>• Maintenir la dynamique viticole et diversifier les activités agricoles en lien avec la</li> </ul>	



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 030-200034692-20240930-DEL151\_2024-DE

labellisation

- Maintenir les exploitations agricoles
- Maintenir les offres d'emplois dans le secteur de l'industrie et de la logistique
- Accompagner le plan France 2030, vecteur d'attractivité économique

## 7. Développement urbain et transition énergétique

### 7.1. Une évolution urbaine en deux temps

Les bourgs de Laudun et de l'Ardoise, qui ont fait l'objet d'une fusion tardive, se développent de manière indépendante l'un de l'autre. Le hameau de Laudun apparaît le premier dans les témoignages cartographiques passés et est visible sur les cartes Cassini du XVIII<sup>e</sup> siècle puis celles de l'État-Major du XIX<sup>e</sup> siècle. Le hameau de l'Ardoise apparaît lui sur les cartes du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sur le bourg de Laudun, le développement urbain reste raisonnable jusqu'aux années 1970. Le noyau originel s'installe progressivement accolé au coteau du plateau de Lacau et autour de la colline Ste Foy. Au moment du boom du pavillon individuel, des premiers lotissements sont aménagés au grès des opportunités foncières jusqu'aux années 2000. Le tissu urbain s'étend alors progressivement jusqu'au plateau de Lacau au nord et jusqu'à la Tave au sud. Depuis, la commune opère une urbanisation des poches libres créées par l'urbanisation aléatoire de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Malgré un bourg existant sur l'Ardoise, le développement du bourg ne se fait que tardivement dans l'après-guerre en partie du fait de l'installation de l'usine de sidérurgie Ugine Aciers dans les années 1940. La situation de ce qui sera après le Port de l'Ardoise est en effet avantageuse car elle profite à la fois de la ligne ferroviaire (mise en fonctionnement dès 1882 de la ligne de la rive droite), de la route et du Rhône comme réseaux de transport. Le relief est par ailleurs clément en bord de Rhône. L'installation de l'usine, génératrice d'emplois, nécessite la construction de logements pour les ouvriers, abordables et pour les cadres. Au fil des installations des activités, la vie de bourg s'installe, les équipements publics comme l'école apparaissent dès les années 1970 et 1980. Jusque dans les années 1980, l'urbanisation s'accroît par l'installation de nouvelles industries et de nouveaux logements ouvriers entre le Rhône et la voie ferrée.



Développement du bourg de l'Ardoise après l'installation de l'usine de sidérurgie. Source : Urban Projects



Le bourg de Laudun de nos jours / entre 1950 et 1965. Source : remonterletemps.ign.fr



Le bourg de L'Ardoise de nos jours / entre 1950 et 1965. Source : remonterletemps.ign.fr

### Formes urbaines

Les formes urbaines observées entre le bourg de Laudun et celui de l'Ardoise sont variés. Le centre ancien du bourg de Laudun est caractérisé par un tissu dense et des maisons accolées en front de rue typiques : un premier niveau autrefois dédié à l'habitation et un rez-de-chaussée marqué d'une porte cochère menant à un espace de stockage. La porte cochère est plus ou moins haute selon la fonction initiale de l'espace de stockage. La deuxième couronne est principalement constituée de maisons individuelles datant des années 1970 à 2000 et présente un tissu diffus. Les formes les plus récentes, également pavillonnaires, se distinguent par une densité plus appuyée comme dans les nouveaux lotissements du quartier Canet-Cordier. On observe également la présence de quelques collectifs (dont celui proche écoles) et des formes intermédiaires (petit collectif ou petites maisons mitoyennes) souvent alloué au logement social telle que la résidence de la Pinède.

Sur le bourg de l'Ardoise, le tissu bâti se divise en plusieurs entités plus ou moins dense mais fortement diffus de par la présence de poches non bâties conséquentes (friches, délaissés, etc.) :

- Le bourg originel, reconnaissable par son tissu de bâti aléatoire et dense

- L'OZE et l'ancienne usine Ugine : ces zones sont composées de grands collectifs et FM Logistic Carrefour. La friche de l'ancienne usine Ugine constitue une poche non bâtie conséquente de plus de 80 ha.
- Une partie résidentielle : ce quartier est composé de grands et petits collectifs, d'équipements publics (écoles, gymnase, poste) datant de la deuxième moitié du XIXe siècle mais aussi des maisons individuelles. La majeure partie du tissu date de la deuxième moitié du XXe siècle et s'organise autour de l'axe de la route nationale.
- La zone industrielle Port de l'Ardoise : le tissu est composé de larges bâtiments en un bloc organisés autour de la route nationale. Les établissements présents sont de tailles variées selon l'activité qu'ils abritent. On constate toutefois des entités plus imposantes comme l'usine Owens-Corning Fiberglass France.



Les bourgs originels de Laudun et l'Ardoise. Source : Urban Projects

## 7.2. Un développement de la commune raisonné

Aujourd'hui fusionnée, la commune des deux bourgs travaille sur son PLU afin de s'inscrire dans la mouvance nationale de la sobriété et prendre en compte la transition énergétique. Depuis les années 2010, la commune a fait preuve d'un développement urbain maîtrisé principalement sous forme d'opérations d'ensemble et en continuité du tissu urbain du bourg de Laudun. Le bourg de l'Ardoise n'a pas plus évolué depuis les années 2000 étant affecté par le périmètre strict du Plan de Prévention de Risques Inondations.

De plus, Laudun comme l'Ardoise sont fortement limités par des entités physiques bâties telles que le régiment étranger de génie qui représente une superficie de 47,8 ha, les diverses usines et la friche Ugine Acier de 80 ha. Le chemin de fer et le Rhône constitue également des entités linéaires difficilement franchissables. Du côté du bourg de Laudun, ce sont les reliefs du plateau de Lacau et des divers puechs et collines (Puech Velin et la colline de Sainte Foy) ainsi que la Tave qui limitent l'étalement urbain.

Les constructions les plus récentes concernent principalement du petit lotissement composé de formes variées entre maisons individuelles et mitoyennes à l'image des Terrasses de Lascours ou du quartier Canet-Cordier.

La commune travaille sur un projet de renouvellement urbain sur la friche de l'usine Ugine Acier. Une partie du site est d'ailleurs déjà occupé par la centrale photovoltaïque.



### 7.3. Transition écologique et développement durable

#### *La prise en compte de l'environnement et de la transition climatique au niveau de l'agglomération du Gard rhodanien*

La commune est couverte par le Plan climat aire et énergie territoriale de l'agglomération ainsi que le Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) et par Territoires d'industrie 2023-2027. Cela s'inscrit dans la démarche de la Cleantech Vallée qui a pour objectif d'encourager le développement d'entreprises en écologie industrielle.

L'agglomération a lancé des appels à projets dans le cadre de sa politique « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » en partenariat avec l'ADEME. Il s'agit d'une démarche participative et citoyenne et qui mobilise les associations, les entreprises, les citoyens et les administrations ou les commerces. Dans le cadre de cette politique, l'agglomération a lancé le dispositif de la boîte Rest'o Frais en partenariat avec quelques restaurants ainsi que des réductions à l'achat d'un composteur individuel.

La CA du Gard rhodanien accompagne également les habitants avec les conseillers du guichet unique Rénov'Occitanie pour la rénovation énergétique des logements.

L'agglomération met également en place sur le territoire la redevance incitative qui permet de responsabiliser chacun sur la production de déchet.

#### *Au niveau de la commune Laudun-l'Ardoise*

La commune est équipée d'un parc de panneaux photovoltaïques sur une ancienne friche industrielle, partie du site sidérurgique d'Arcelor Mittal. Le projet a été porté par la Clean Tech Vallée, l'association pour une industrie verte du Gard rhodanien. Le parc génère une puissance de 12,2 MW et est installé sur une surface de 14 hectares. Il produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 7 700 personnes. Le parc solaire faisait partie des 26 actions du Contrat de Transition Écologique et Sociale. Une extension est d'ailleurs en réflexion.

Sur l'ensemble de Laudun-l'Ardoise, les bâtiments communaux ont fait l'objet d'une rénovation énergétique partielle courant des années 2020. En premier lieu, les systèmes de chauffages des écoles ont été changés pour des pompes à chaleur. Le dispositif a ensuite été élargi à d'autres bâtiments de services. Cette opération a permis de réduire les coûts en chauffage et d'amener un système de climatisation pour l'été. Les menuiseries de la mairie ont aussi été changées.

L'école Lapière a participé à cette amélioration du chauffage. Toutefois, l'école datant des années 1960, une rénovation plus complète est attendue sur l'ensemble du bâtiment : isolation, changements de menuiserie, etc.

La commune travaille également au développement de son réseau de mobilités actives par la création d'une voie cyclable et du futur PEM. Ce travail permettra de diminuer durablement l'usage de la voiture, notamment dans les trajets domicile/travail. Enfin, Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans une politique zéro produits phytosanitaires dans la culture de ses vignes.

Urbanisme et environnement	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement identitaire propre à chaque bourg</li> <li>• Un développement communal récent raisonné</li> <li>• Une prise en compte de l'environnement et de la transition énergétique par le PCAET intercommunal et le SCoT</li> <li>• Une commune équipée d'un parc photovoltaïque</li> <li>• Une politique zéro-phytosanitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une commune sur deux bourgs rendant difficile les mutualisations d'équipements et les réseaux viaires</li> <li>• Un PPRI qui limite le développement communal sur l'Ardoise</li> <li>• Des éléments physiques limitant le développement communal (le plateau de Lacau, la Tave, le Rhône, etc.)</li> <li>• Un usage de la voiture qui reste important</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des projets de rénovation énergétique du parc d'équipements notamment des écoles</li> <li>• Création du PEM et réouverture de la gare de l'Ardoise</li> <li>• Création d'une piste cyclable entre le bourg de l'Ardoise et le futur PEM</li> <li>• Un PLU « climatisé » en cours de réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le réchauffement climatique, un facteur à prendre en compte dans le tissu communal et l'aménagement des futurs quartiers</li> <li>• Des équipements inadaptés au réchauffement climatique</li> <li>• Un usage intensif de la voiture</li> </ul>
<b>ENJEUX IDENTIFIÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitriser le développement urbain</li> <li>• Introduire la végétation dans les futurs aménagements afin de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur et les risques de ruissellement</li> <li>• Encourager le développement des mobilités actives sur la commune pour limiter l'usage de la voiture</li> <li>• Inscrire les objectifs du PLU en compatibilité avec le PCAET et le SCoT</li> <li>• Encourager les initiatives locales de rénovation énergétique</li> </ul>	

## Article 3 : La stratégie et le projet de développement et

Pôle de centralité économique et industrielle au sein de l'agglomération et du SCoT Gard rhodanien, la commune bénéficie d'une place de choix sur le couloir rhodanien avec les communes de Pont-Saint-Esprit et de Bagnols-sur-Cèze. Son offre économique, principalement dans le secteur industriel et logistique est vecteur d'emplois pour tout le bassin de vie de Laudun-l'Ardoise. Cette attractivité se traduit par un solde migratoire toujours croissant sur la commune et donc un besoin en logement important, qui devrait par ailleurs s'accroître avec le plan France 2030.

La commune travaille avec l'EPF quant au devenir de la friche Arcelor Mittal qui s'inscrira dans les objectifs de France 2030 aux côtés d'autres plans en faveur du réinvestissement pour la compétitivité et le réarmement et pour la transition écologique dans le milieu de l'industrie. Toutefois, l'activité économique locale pâtie du déclin de l'offre commerciale de proximité sur les deux bourgs. D'une part, les commerces du centre-bourg de Laudun sont concurrencés par ceux dits « de passage ». D'autre part, les commerces de la rhodanienne devraient perdre en affluence suite à l'aménagement du contournement de cette dernière. La commune réfléchit à la relocalisation de certains commerces de l'Ardoise et est attentive à l'évolution de l'offre commerciale de sur l'ensemble de la commune.

Ce dynamisme économique est conforté par un cadre de vie idéal proche de la nature et du Rhône et bénéficiant d'une offre d'équipements et de services conséquente car dédoublée sur les deux pôles. Consciente de son attractivité démographique, la commune est également soucieuse à l'évolution de son parc d'équipements. C'est dans cette réflexion que s'inscrit la requalification du complexe sportif des Arènes et la rénovation du gymnase Lagrange mais aussi la requalification de la maison Albert André en espace muséal.

De même, la commune de Laudun-l'Ardoise possède un patrimoine riche datant jusqu'à l'époque gallo-romaine et composée entre-autre du Camp de César, de l'Église Notre-Dame la Neuve et de la maison Albert André. Dans une stratégie de mise en valeur du patrimoine local, pour les habitants et les tourists, la commune souhaite rénover la maison de l'artiste peintre Albert André ainsi que l'Église, œuvre rare du style gothique méridional à moyen terme. Laudun-l'Ardoise souhaite aussi améliorer la signalétique autour du site du Camp de César et ainsi encourager le tourisme de pleine nature développé autour des sentiers de randonnées et du port de plaisance sur le Rhône. La commune, par les initiatives de la cave coopérative Maison Sinnae et l'intercommunalité, développe également un autre style de tourisme, l'œnotourisme, qui s'intègre idéalement sur ce territoire de plaines viticoles et se caractérise par des déambulations (piétons, vélos) sur des terres viticoles. Ce type de tourisme, aussi bien pleine nature qu'œnotourisme, est plus favorable à l'environnement que le tourisme de masse.

Dans une région où le réchauffement climatique se fait de plus en plus prégnant, la commune comme l'agglomération sont sensibles à limiter les dégâts. Le tourisme « vert » est l'une des réponses à cet enjeu ainsi que l'adaptation du tissu urbain. Les milieux urbains sont particulièrement touchés par le phénomène d'ilot de chaleur et de ruissellement des eaux de pluies dus tous deux à l'imperméabilisation générale des villes. Plus encore, les bâtiments collectifs tels que les écoles sont les premières touchées par les fortes chaleurs et les canicules de début et fin d'années scolaires. La commune a donc lancé à court terme la rénovation énergétique de son parc d'équipements, dont les écoles ainsi que celle de l'éclairage public. Enfin, la création il y a quelques années du parc photovoltaïque de l'ancienne friche Arcelor Mittal avec le concours de Clean Tech Vallée et l'agglomération est également la preuve de cet engagement en faveur des énergies renouvelables.

Le bourg de l'Ardoise est aussi fortement impacté par des risques inondations importants qui limitent l'évolution du secteur. La commune travaille avec la préfecture du Gard à un juste dessin du périmètre des risques inondations.

La commune étudie avec le Département et l'agglomération Gard rhodanien le renforcement du réseau de modes actifs à court terme. Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans plusieurs politiques intercommunales comme celle de la réactivation de la ligne de train rive droite et la création de pôles d'échange multimodal le long de la voie

ferrée ainsi que le plan de mobilité de l'agglomération qui projette la création d'une voie cyclable entre le bourg de l'Ardoise et le futur PEM.

En conclusion de ce constat d'ensemble, un projet de développement stratégique de la commune se dégage. Ce dernier s'organise en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcer l'offre de service sur la commune
- Axe 2 : Consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie
- Axe 3 : Impulser la transition énergétique et la rénovation énergétique
- Axe 4 : Développer les modes de transports plus vertueux

#### Axe 1 : Renforcer l'offre de service sur la commune

Ce premier axe s'attache au développement de l'offre de services communal et parallèlement au maintien et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Pour ce faire, la commune investit dans les équipements communaux tournés vers la pratique du sport. Il répond également à deux mesures opérationnelles fondamentales du CTO « Développer la qualité de vie » et « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs ».

L'axe est détaillé en trois actions qui consistent :

- Rénover le gymnase Léo Lagrange à Laudun.
- Concevoir Multisport sera engagée à Laudun également. Ce nouvel équipement complètera et renouvellera l'offre déjà existante qui se compose de quelques jeux pour enfants et d'un ancien terrain de basket.
- Aménager une aire de jeux pour enfants de 3 à 6 ans sur l'école J. Rollo.

#### Axe 2 : Consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie

Dans ce second axe, la commune souhaite valoriser le patrimoine communal notamment à des fins d'attraction touristique. L'axe se divise en trois actions qui sont la requalification de la maison du peintre Albert André en équipement culturel, celle de l'église Notre Dame la Neuve et la mise en valeur du camp de César par une meilleure signalétique.

Ces projets s'inscrivent dans les mesures opérationnelles du CTO « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs. ».

#### Axe 3 : Impulser la transition énergétique

L'axe 3 donne des objectifs de réduction de l'empreinte carbone et de la facture sur le territoire dans un enjeu plus global, notamment celui du PCAET intercommunal. L'axe 3 s'inscrit ainsi dans les objectifs du PCAET « Vivre et travailler dans les bâtiments performants » et « Développer les énergies renouvelables ». L'axe s'inscrit aussi dans la mesure opérationnelle du CTO « Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire ».

C'est dans cette continuité que se concentrent les projets de rénovation énergétique de son éclairage public et du parc d'équipements communaux, tout particulièrement les écoles et la désimpermeabilisation du domaine public et des cours d'écoles. À court terme, la commune concentre ses efforts sur l'école Lapierre, la plus ancienne des écoles (construite dans les années 1960). Hors BCO, la commune a également entrepris la rénovation énergétique de l'éclairage public.

#### Axe 4 : Développer les modes de transport plus vertueux

Ce dernier axe est dédié aux mobilités douces et s'inscrit dans l'objectif du PCAET du Gard rhodanien « Se déplacer mieux et moins » ainsi que dans la mesure opérationnelle du CTO « Faciliter les déplacements et la



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 030-200034692-20240930-DEL151\_2024-DE

mobilité sur le territoire et vers l'extérieur ». L'axe met en avant le projet de  
rue Jean Vilar entre le bourg de l'Ardoise et le futur PEM et la gare.

# Les projets envisagés à Laudun-l'Ardoise



## Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2024 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2024-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2024-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la **période 2027-2028**, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2024-2028.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

*Pour la période 2022-2024 :*

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)*

## Article 5 : les partenaires

### Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- Du territoire communautaire de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien

#### *Le projet de territoire intercommunal*

Le projet de Territoire de la CA du Gard rhodanien, dont fait partie la commune, se développe en quatre axes majeurs :

- Un territoire qui se développe dans les limites de ses ressources
- Un territoire mobilisé au service d'une qualité de vie attractive
- Un territoire qui prend soin de chacun, à tous les âges de la vie
- Un territoire accompagnateur d'un renouveau économique pour l'emploi

La stratégie du territoire du Gard rhodanien se décline en cinq orientations :

- L'environnement et l'écologie : protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs, réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire, limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire, accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes environnementales,
- Qualité de vie et de services : soutenir la vitalité des communes rurales, développer la qualité de vie, offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous, etc.
- Mobilités et déplacements : faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives, promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements, faciliter les déplacements et la mobilité sur le territoire,
- Économie et emploi : Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire, accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois, soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire, etc.
- Gouvernance et citoyenneté : Créer une gouvernance politique et citoyenne, faciliter les mutualisations entre les collectivités.

#### *Contrat Territorial Occitanie et le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)*

La commune est couverte par le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 entre la Région et le territoire du Gard rhodanien dans lequel s'inscrit ses objectifs communaux. L'agglomération est également en partenariat avec l'État par le biais du Contrat de Relance et de Transition Écologique pour la relance économique et la transition écologique. Les deux contrats se basent sur les mêmes objectifs stratégiques :

- L'environnement et l'écologie : l'objectif s'attarde sur la protection des ressources naturelles ainsi que de la faune et la flore ainsi que la réduction de l'empreinte carbone et l'amélioration de la gestion des déchets. L'objectif ouvre également sur l'accompagnement de l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques entre sécheresses estivales et inondations
- La qualité de vie et de services en faveur du maintien de la vitalité des communes rurales et des centres-bourgs tout en prenant soin de la qualité de vie des habitants. Les mesures opérationnelles se focalisent sur l'amélioration de l'offre en équipements mais aussi sur l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et l'accès aux soins médicaux.
- Les mobilités et les déplacements : le contrat s'intéresse aux connexions et déplacements entre les villes et villages tout en limitant les déplacements automobiles. La promotion des mobilités propres est aussi un enjeu au sein de l'agglomération et vers l'extérieur.



- L'économie et l'emploi : l'objectif est de développer l'offre de formation d'accompagner les porteurs de projets dans la création d'entreprises et d'emplois. L'agglomération soutient les entreprises portant des enjeux d'expérimentation et d'innovation ainsi que les filières agro-alimentaires locales et le tourisme durable.

La commune de Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans le contrat CTO par des actions concrètes :

- La rénovation énergétique des équipements publics et de l'éclairage public (mesure 1.2 : « Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire »)
- Réhabiliter la déchetterie de Laudun-l'Ardoise (mesure 1.3 : « limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire »)
- La requalification de l'église Notre Dame la Neuve et de la maison Albert André (mesure 2.3 : « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs pour tous »)
- Rénovation du gymnase Lagrange et création d'un city park sur le secteur Arènes (mesure 2.3 : « Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs pour tous »)
- Déploiement du plan cyclable intercommunal : création d'une piste cyclable depuis le bourg de l'Ardoise en lien avec le PEM de la commune (mesure 3.1 : « Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives »)
- Développer les PEM dans le cadre de la réouverture de la rive droite du Rhône, dont celui de Laudun-l'Ardoise (mesure 3.3 : Faciliter les déplacements/ la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur)
- Réhabiliter la friche de l'ancien site Arcelor-Mittal en liant avec l'étude menée par la CNER et l'intercommunalité (mesure 4.2 : « Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois »).

### *Plan Climat-Air-Energie (PCAET)*

Le PCAET de la CA du Gard rhodanien 2022-2028 dont dépend la commune s'organise en quatre « ambitions » :

Pour un territoire sobre en énergie : se déplacer mieux et moins, vivre et travailler dans des bâtiments performants, coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie. La commune s'illustre à travers cet axe par le projet de rénovation énergétique de son parc d'équipements publics notamment les écoles et par la création d'une piste cyclable qui assurera les connexions entre les bourgs de Laudun et de l'Ardoise et le futur PEM ;

- Pour un territoire vertueux : consommer et produire localement, développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère, tendre vers un territoire zéro déchet, développer l'économie circulaire. La commune s'est équipée d'un parc photovoltaïque sur une partie de la friche Ugine Acier en partenariat avec Clean Tech Vallée. La commune a également entrepris la rénovation énergétique de son éclairage public. Ces projets entrent dans les objectifs de développement des énergies renouvelables du PCAET ;
- Pour un territoire préservé et résilient : gérer durablement les espaces naturels, maîtriser la ressource en eau, accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers, développer le tourisme durable, renforcer la culture du risque ;
- Pour des collectivités éco-exemplaires : mettre en œuvre une politique d'aménagement durable, faire vivre le plan Climat, construire une stratégie de transition dans les pratiques des collectivités.

### *SCoT du Gard Rhodanien*

Le SCoT Gard Rhodanien a été approuvé le 14 décembre 2020 et donne des objectifs à l'ensemble des communes du territoire sur les quinze ans (2020-2035). Le SCoT confère à la commune un rôle de centralité

économique et industrielle, elle fait d'ailleurs l'objet d'une orientation au sein de la centralité économique et industrielle de Laudun-l'Ardoise ». Le SCoT précise les objectifs pour Laudun-l'Ardoise :

- « Conforter le positionnement économique industriel de l'Ardoise,
- Accompagner la mise en œuvre du projet de plateforme multimodale de l'Ardoise (l'Ardoise Eco-Fret (rail-route) / LEF) et valoriser à terme le potentiel du fleuve,
- Maintenir les fonctions urbaines liées à son rôle de 3<sup>e</sup> ville du territoire,
- Diversifier le parc de logements pour répondre à l'ensemble des besoins,
- Restructurer le parc de logements existants notamment sur l'Ardoise,
- Répondre aux obligations d'offrir un minimum de 20% de logements sociaux,
- Assurer une desserte THD pour être concurrentielle »

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT s'organise autour de plusieurs « Défis » dont l'ambition générale est de « construire l'image d'un territoire moderne contribuant au dynamisme régional et ancré dans l'espace rhodanien » :

- Réussir la transformation du territoire en misant sur l'innovation
  - o Réussir la reconversion, la diversification et la montée en gamme des activités économiques pour un développement plus vertueux,
  - o Amplifier la production de logements en accompagnement du développement économique,
  - o Promouvoir les modes de transports plus vertueux en s'appuyant sur les projets phares,
- Impulser un mode de développement respectueux qui concilie un cadre de vie attractif avec le confortement d'activités économiques productives
  - o Combiner les ambitions résidentielles et économiques avec l'objectif de diviser par deux la consommation d'espace par habitat,
  - o Qualifier le paysage urbain, facteur d'attractivité résidentielle et touristique,
  - o Valoriser la qualité paysagère du territoire reposant essentiellement sur des reliefs une trame viticole marquée, ponctués de silhouettes villageoises
- Mettre en œuvre une stratégie territoriale au service de la transition énergétique et de la préservation des vallées et terres viticoles renommées
  - o Préserver la grande richesse écologique du territoire soumise à de nombreuses pressions urbaines, industrielles et touristiques,
  - o Développer le territoire en adéquation avec ses ressources,
  - o Offrir un cadre de vie sain et sécurisé pour la population
  - o Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

## Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Du territoire communautaire de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien **assure l'animation et le suivi des programmes de développement territorial**, pour lesquels elle est signataire de divers dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard et l'Union Européenne. Elle est en outre chargée d'organiser les instances de suivi et de pilotage pour ;

- le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2021-2026,
- le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- l'Approche Territoriale Intégrée pour la priorité 5 du programme FEDER-FSE+ Occitanie 2021-2027 et le programme LEADER 2023-2027, et le GAL des Cévennes au Rhône, en lien avec la Région Occitanie autorité de gestion des fonds européens ;

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, **suit et accompagne les communes Bourg Centre**, dont celle de Laudun L'Ardoise, afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien alloue annuellement une enveloppe de **fonds de concours** de plus de 700000 € à ses communes membres, destinée à **soutenir les investissements communaux** qui répondent aux axes du projet de territoire.

En cohérence avec les ambitions du projet de territoire pour la lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a mis en place un **fonds mobilité – modes doux** 2022-2026, afin de favoriser la pratique des modes doux sur le territoire.

Enfin, elle **accompagne** les communes situées dans son périmètre géographique dans la **recherche de subventions** auprès des partenaires financiers et fait le lien avec l'ensemble des dispositifs de contractuels dont elle est signataire.

- De l'Établissement Public Foncier d'Occitanie :

L'EPFO intervient auprès de la commune dans la gestion du site de la friche d'Arcelor Mittal. La commune a par ailleurs prolongé le bail du site avec l'EPF jusqu'à fin 2034.

Compte tenu des spécificités propres à chacun des deux dispositifs BCO et PVD, l'État et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

## Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Laudun-l'Ardoise dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le département du Gard s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un Pacte Territorial qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupements, décliné en Contrats de Territoire.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes se concrétise par un Contrat Territorial (CT), qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du Pacte pour le Gard, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- Traversée d'agglomération,
- Monuments historiques,
- Équipement rural : eau potable, assainissement,
- Crédits départementaux d'équipements, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

À travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.



Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager le dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le portail en ligne du Département « Subventions Gard ».

Les dates limites de réception sont fixées au :

- 31 octobre de l'année N-1 pour une programmation au premier semestre de l'année en cours ;
- 31 janvier de l'année en cours pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

## Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- La qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes, etc.),
- Le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, etc.),
- Les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, etc.),
- Le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, etc.),
- L'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, etc.).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2024-2028 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une résilience territoriale,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

## **L'Agence Régionale Énergie Climat**

### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

## **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)



## L'Agence Régionale de la Biodiversité A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)

## La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

### FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

## La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

*Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)*

## Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Laudun-l'Ardoise et / ou de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre
- l'EPCI concerné,
- la Région,
- le Département

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Laudun-l'Ardoise (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Laudun-l'Ardoise.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.



## Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune Laudun-l'Ardoise</p>     <p>Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien</p>     <p>Signature</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard</p>     <p>Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>     <p>Signature</p>





## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
  - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
  - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
  - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation	
<b>AXE STRATÉGIQUE 1 : Renforcer l'offre de service sur la commune</b>	
<b>ACTION 1.1</b> Développer la qualité de vie	<i>Projet 1.1.1 Rénovation du gymnase Léo Lagrange</i>
	<i>Projet 1.1.2 Création d'un plateau Multisports</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 2 : Consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie</b>	
<b>ACTION 2.1</b> Valoriser la qualité patrimoniale du centre historique	<i>Projet 2.1.1 Requalification de la Maison Albert André</i>
	<i>Projet 2.1.2 Rénovation de l'Église</i>
<b>ACTION 2.2</b> Développer un tourisme durable	<i>Projet 2.2.1 Mise en valeur du camp de César</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 3 : Impulser la transition énergétique et la rénovation énergétique</b>	
<b>ACTION 3.1</b> Réduire l'empreinte carbone et la facture sur le territoire	<i>Projet 3.1.1 Rénovation énergétique de l'école Lapierre</i>
	<i>Projet 3.1.2 Rénovation énergétique de l'éclairage public</i>
<b>ACTION 3.2</b> Restaurer la biodiversité/nature en ville	<i>Projet 3.2.1 Désimperméabilisation des cours d'école</i>
<b>AXE STRATÉGIQUE 4 : Développer les modes de transport plus vertueux</b>	
<b>ACTION 4.1</b> Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages	<i>Projet 4.1.1 Création d'une voie cyclable reliant le bourg de l'Ardoise à la Gare de l'Ardoise</i>

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
RENFORCER L'OFFRE DE SERVICE SUR LA COMMUNE	Développer la qualité de vie
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune de Laudun-l'Ardoise dispose d'une offre d'équipements culturels et de loisirs que l'on peut qualifier de conséquente. En effet, plusieurs équipements comme les gymnases, les terrains de sport sont présents sur les deux bourgs. Avec le développement de ces doubles-équipements, le parc est important mais aussi très vieillissant : plusieurs équipements ont été construits avant 1990.</p> <p>Le gymnase Léo Lagrange datant des années 1975 est relativement vieillissant et commence à pâtir de problèmes de structure causés par un défaut dans sa construction. A long terme, il ne pourra plus être utilisé.</p> <p>Le city sport en dessous des arènes est composé d'un terrain de basketball ainsi que d'aires de jeux. Il est également vieillissant et nécessite quelques aménagements pour être un véritable complexe multisport.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé et le bien-être des habitants</li> <li>• Développer la pratique sportive</li> <li>• Offrir à tous le moyen de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements supplémentaires</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

**Projet 1.1.1. :** Rénovation du gymnase Léo Lagrange

**Descriptif :** L'actuel gymnase Léo Lagrange situé à Laudun est aujourd'hui menacé par des problèmes d'ordre structurel du fait de son âge. La commune souhaite rénover cet équipement sportif et réalisera une étude de faisabilité pour estimer l'ampleur du projet de rénovation.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Objectifs 4,5 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** en attente de l'estimatif

**Calendrier prévisionnel :**

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025                 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026                 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

*Partenariat technique :*

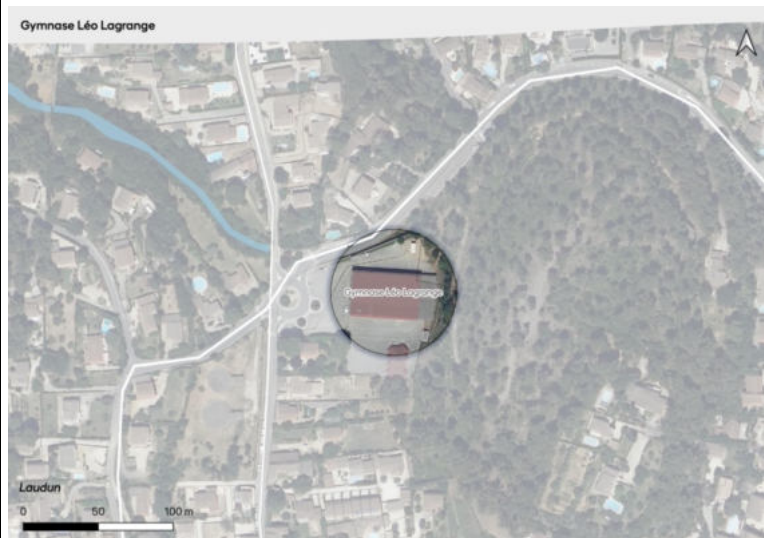
Région, Département, ADEME, Agglomération Gard rhodanien, État, FEDER (UE)

*Partenariat financier :*

Région, Département (contrat territorial), ADEME, Agglomération Gard rhodanien, État, FEDER (UE)



Photographie du Gymnase Léo Lagrange – Source : Urban Projects



Plan de situation Gymnase Léo Lagrange – Source : Urban Projects

### Projet 1.1.2. : Création d'un plateau Multisports

**Descriptif :** Ce projet de nouveau plateau sportif prend place en dessous des Arènes sur l'actuel terrain de basket vieillissant. Il contiendra un aménagement polysport, une station de street-workout et ainsi qu'une zone de fitness avec des machines de musculation.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Objectifs 4, 5 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 144 000€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                       2025
- 2023                       2026
- 2024                       2027-2028

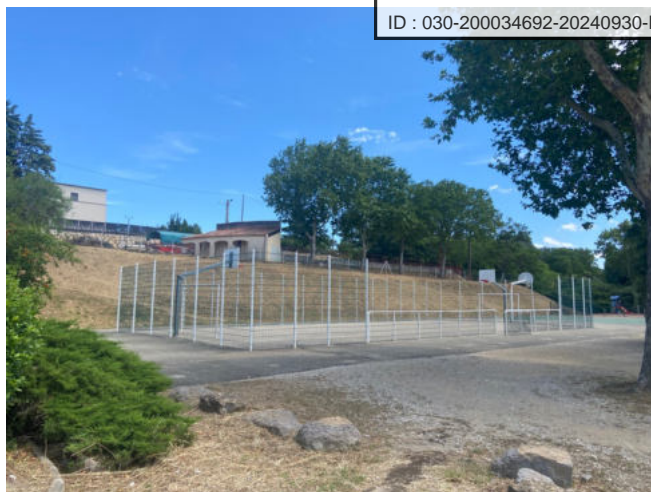
**Partenaires potentiellement concernés :**

**Partenariat technique :**

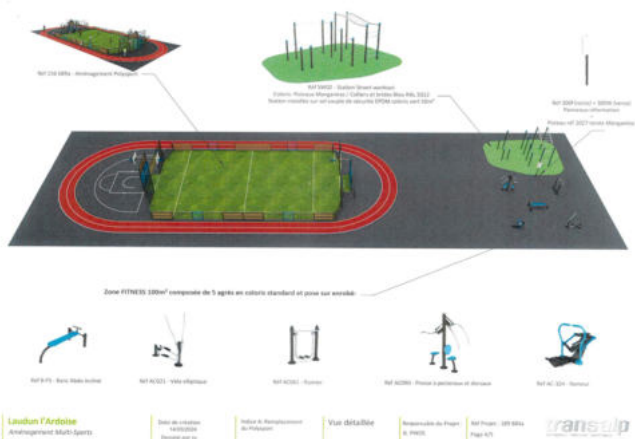
Région, Département, Agglomération Gard Rhodanien, État (ANS)

**Partenariat financier :**

Région, Département (contrat territorial), Agglomération Gard Rhodanien, État (ANS)

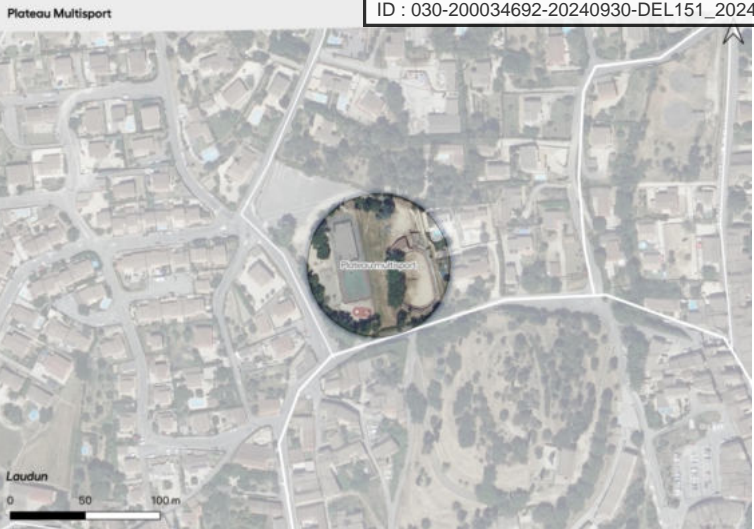


Photographie du city et de l'aire de jeux actuelle – Source : Urban Projects



Vue détaillée de l'aménagement Multi-Sports – Source : Transalp





Plan de situation du Multisport – Source : Urban Projects

### Projet 1.1.3. : Création d'une aire de jeux dans l'école maternelle J. Rollo

**Descriptif :** La commune souhaiterait développer une aire de jeux pour les 3-6 ans sur l'école J. Rollo afin de développer la motricité des enfants.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
Objectifs 4, 5 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 30 000€ HT

#### Calendrier prévisionnel :

- |                               |                                    |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026      |
| x 2024                        | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

#### Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Département, Agglomération Gard



Plan de situation de l'école J. Rollo - Source : Urban Projects

Rhodanien, État (ANS)

Partenariat financier :

Département (contrat territorial),  
Agglomération Gard Rhodanien, État (ANS)



Aire de jeux existante de l'école J. Rollo - Source : Urban Projects

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Valoriser la qualité patrimoniale du centre historique
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Le patrimoine de la commune de Laudun-l'Ardoise est important et témoigne d'une histoire communale riche à travers les époques (de l'ère gallo-romaine jusqu'à la Renaissance). On peut citer l'Eglise Notre-Dame-la-Neuve, le château de Lascours, le Camp de César ou encore l'Aqueduc de Balouvière, etc... Son patrimoine bâti notamment au centre historique participe au cadre de vie agréable de la commune et au charme de celle-ci.</p> <p>La maison Albert André, située au centre de la commune, est en attente de réhabilitation depuis plusieurs décennies. Elle possède un fort potentiel patrimonial et culturel pour les habitants. Outre l'amélioration du cadre de vie, sa rénovation participera également à renforcer l'offre en équipements culturels de la commune.</p> <p>Notre-Dame-la-Neuve, inscrite au monument historique depuis quelques années, est la deuxième église gothique du Gard. Cet équipement culturel unique pour les habitants bénéficie actuellement de travaux d'urgence pour stabiliser l'édifice au niveau du chœur de l'église. Un programme pluriannuel de travaux de restauration complète sera établi après ces travaux, notamment pour rénover les façades très dégradées.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager comme lieux de culture à destination des habitants et des touristes</li> <li>• Promouvoir le tourisme et le patrimoine au sein du territoire</li> <li>• Faire rayonner la culture</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

### Projet 2.1.1. : Requalification de la Maison Albert André

**Descriptif :** Peintre renommé installé à Laudun au début du XXe siècle, Albert André est une figure célèbre du territoire. Tout au long de la vie du peintre, sa maison, située dans le bourg de Laudun, est le théâtre de rencontres avec de grands noms tel qu'Auguste Renoir. Elle représente par conséquent, un potentiel patrimonial pour la commune et l'agglomération.

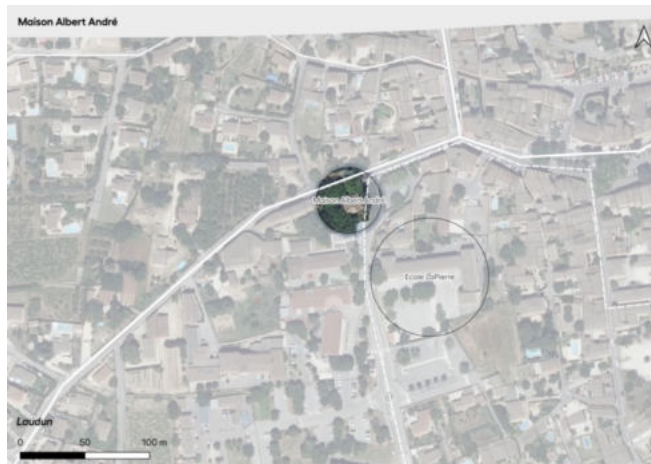
En 1864, la maison est édifée sur ce qui était autrefois l'axe principal du bourg et aujourd'hui la rue de Boulogne. L'ensemble de la propriété comprend une bâtisse citadine ainsi que des jardins. La maison en elle-même est un témoignage de l'architecture bourgeoise de la deuxième moitié du XIXe siècle.

Hors l'intérêt patrimonial de la maison, la commune et l'agglomération portent à la maison un intérêt culturel, inscrit dans le CTO de l'agglomération Gard Rhodanien. En effet, afin d'utiliser au mieux ce potentiel local et dans une optique de le faire partager aux habitants de la commune et de l'agglomération, la maison sera requalifiée en espace muséal. L'espace muséal comprendra une pièce dédiée aux expositions et des salles d'ateliers ou de cours. De même, les caves voûtées en sous-sol pourront accueillir des expositions, des dégustations et des découvertes des crus et autres animations. Enfin, le jardin servira aux rencontres d'artistes et aux lectures d'auteurs et animations musicales.

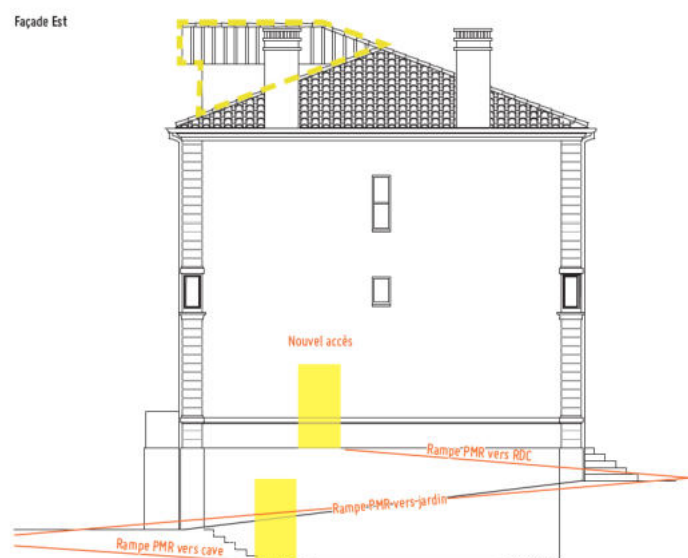
La maison Albert André vient ainsi enrichir l'offre en équipements culturels de la commune bénéficiant déjà de deux médiathèques, de salles communales.



Photographie de la Maison d'Albert André – Source : Urban Projects



Plan de situation de la Maison Albert André – Source : Urban Projects





La maison a fait l'objet d'une étude de faisabilité portant sur son état structurel et sur sa requalification en tant que maison culturelle.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectifs 4, 5 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 1 200 000€ HT, dont :

Estimation des travaux 800 000€ HT

Jardin et aménagement extérieur 50 000€ HT

Mobiliers et accessoires 60 000€ HT

Projet culturel 100 000€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

- 2022                      X 2025
- 2023                       2026
- X 2024                         2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

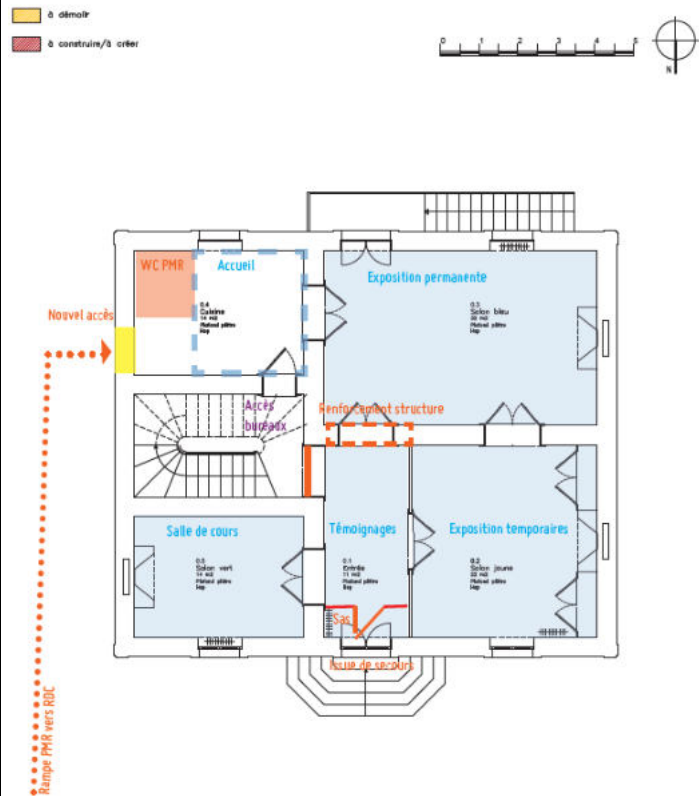
*Partenariat technique :*

*Région, Département, Gard Rhodanien, Fondation Patrimoine*

*Partenariat financier :*

*Région, Département (contrat territorial), Gard Rhodanien, Fondation Patrimoine*

Projection de la façade est avec de la toiture. Source : architecte DPLG



Plan RDC, projection. Source : architecte DPLG

## Projet 2.1.2. : Rénovation de l'Église de Laudun, Notre-Dame-la-Neuve

**Descriptif :** L'Église Notre-Dame-la-Neuve est un monument emblématique de la commune inscrit aux Monuments Historiques en 2021. L'église se positionne comme un élément marquant du paysage, visible depuis la route départementale. En outre, il s'agit d'un équipement culturel structurant pour les habitants.

Datant de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, son édification est influencée par celle du Palais des Papes d'Avignon (éd. 1335). En effet, l'église est commanditée par Guillaume de Laudun, archevêque d'Avignon et natif de la commune qui souhaite doter cette dernière d'une construction gothique à l'image du Palais des Papes.

L'architecture de l'église est certes gothique mais reprend les principaux marqueurs de l'architecture méridionale romane par la sobriété de son plan à nef unique. Elle n'est d'ailleurs pas qualifiée de « cathédrale » mais ses dimensions (hauteur et profondeur) et son aménagement (voutes sur croisées d'ogives, vitraux, etc.) sont comparables aux cathédrales régionales comme celles d'Agde, d'Uzès et de Nîmes.

L'église a fait l'objet de différents réaménagements et réparations au cours des siècles qui ont suivis son édification. En 2022, la commune commande une étude en vue de la restauration de l'église suite à la chute d'une clé de voute et de pierres. L'étude met en avant, entre-autres, diverses fissures de façades ainsi que des fenêtres et entrées bloquées. De plus, des éléments d'origines (toitures, portes, clocher) ont été altérés voire détruits.

La présente fiche action correspond à la phase 1 (à savoir les travaux à réaliser rapidement) d'un plan en 3 phases, concernant la façade ouest, la façade est



Façade ouest de l'Église – Source : Urban Projects



Vue sur l'église depuis la RD 9 – Source : Urban Projects



Vue sur l'église depuis la colline Sainte Foy – Source : Urban Projects

et le chœur, le clocher existant.

À plus long terme, l'étude détaille un programme de travaux sur trois phases que la commune s'emploie à adapter en plan pluriannuel financier sur une période d'à minima 10 ans.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectifs 4, 5 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 8 456 000€ HT coût global, dont :

- 1 440 000€ HT pour la phase 1
- 120 000€ HT pour les études

**Calendrier prévisionnel :**

<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Études de conception (2024) et travaux phase 1 (2025-2026)

**Partenaires potentiellement concernés :**  
Partenariat technique :

Région, Département, DRAC, agglomération Gard Rhodanien, fondation Patrimoine

Partenariat financier :

Région, Département (contrat territorial dispositif Monuments Historiques inscrits), DRAC, agglomération Gard Rhodanien, fondation Patrimoine

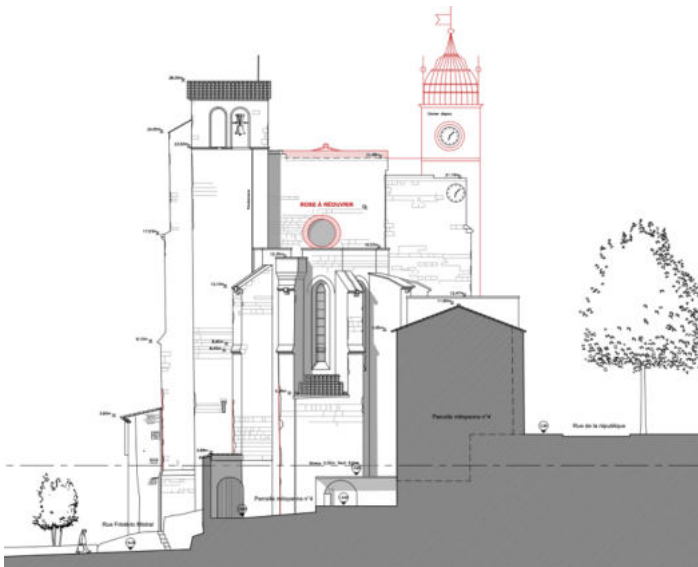
Eglise Notre-Dame-la-Neuve



Plan de situation de l'Église – Source : Urban Projects



Façade Ouest - Source : échelle 1, Gabrielle Welisch, architecte DPLG





Façade Ouest - Source : échelle 1, ID : 030-200034692-20240930-DEL151\_2024-DE



Détail de la voûte d'ogive à huit quartiers rayonnants du chœur -  
Source : échelle 1, Gabrielle Welisch, architecte DPLG



<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE CADRE DE VIE	Développer un tourisme durable
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune de Laudun-l'Ardoise se situe au sein du Gard Rhodanien qui possède un fort potentiel touristique et qui participe notamment à la démarche Grande Provence. De son côté, la commune dispose de nombreux hébergements et d'une attractivité touristique non négligeable de par son patrimoine bâti et naturel ainsi que son activité viticole très marquée.</p> <p>Le Camp de César est un élément phare du développement touristique sur la commune et plus largement sur le territoire du Gard Rhodanien. Ses vestiges marquants témoignent d'une installation stratégique dès l'époque romaine. Une valorisation du site est nécessaire pour accroître sa visibilité dans la région et en améliorer sa pratique (signalétique, parking, etc...).</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> <li>• Promouvoir le tourisme et le patrimoine au sein du territoire</li> <li>• Faire rayonner la culture</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

**Projet 2.2.1. :** Mise en valeur du site du Camp de César

**Descriptif :** La zone d'accueil du public sera rénovée avec une nouvelle signalétique ainsi que la reprise du parking. Les cheminements piétons menant au camp seront également repris. Les ruines seront mises en valeur et en défense.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
Objectifs 4, 5 et 6

Maître d'ouvrage : Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 80 000 HT

**Calendrier prévisionnel :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

*Partenariat technique :*

*Département, agglomération Gard Rhodanien, Europe : GAL LEADER*

*Partenariat financier :*

*Département (contrat territorial), agglomération Gard Rhodanien, Europe : GAL LEADER*



Photographie du parking du site – Source : Urban Projects



Photographie des chemins – Source : Urban Projects



Plan de situation du Camp de César – Source : Urban Projects

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.</b>
IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Réduire l’empreinte carbone et la facture énergétique sur le territoire
<b>PRÉSENTATION DE L’ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>L’agglomération du Gard Rhodanien avec son PCAET 2022-2028 ainsi que la commune de Laudun-l’Ardoise s’inscrivent toutes deux dans la transition écologique. La commune est équipée d’un parc de panneaux photovoltaïques et avait engagé une rénovation énergétique partielle sur ses bâtiments communaux en 2020. Plusieurs actions ont été menées allant dans ce sens comme le changement des menuiseries à la mairie, l’installation de pompes à chaleur dans les écoles, etc.</p> <p>La commune souhaite s’engager encore plus durablement dans ces dynamiques en rénovant complètement l’école Lapierre dont le simple changement de chauffage n’est pas suffisant.</p> <p>Elle souhaite également rénover énergétiquement l’éclairage public communal très consommateur d’énergie.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie et l’usage des bâtiments et espaces publics</li> <li>• Entrer dans la dynamique de transition énergétique</li> </ul>	

## DESRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

**Projet 3.1.1. : Rénovation énergétique de l'école Lapierre**

**Descriptif :** L'école Lapierre a été construite dans les années 1960. De ce fait, elle n'est aujourd'hui pas aux normes énergétiques actuelles particulièrement en matière de résilience (isolation thermique faible causant des déperditions de chaleurs). Cette situation peut pour les occupants de l'école, élèves et responsables, causer de l'inconfort en hiver et surtout en été, aux vues des fortes chaleurs estivales du Gard. Cet inconfort est d'autant plus accru par la présence de la cour goudronnée qui aggrave le phénomène d'îlot de chaleur.

Ainsi, un plan pour la rénovation énergétique de l'école a été actionné afin de pallier à la vétusté énergétique du bâtiment. Les travaux permettront de réduire la consommation énergétique par la rénovation de l'isolation des murs intérieurs et extérieurs, des plafonds et du vide sanitaire. Un projet de désimperméabilisation de la cour d'école est également en réflexion permettant de diminuer les effets d'îlot de chaleur, en complément des travaux d'isolation du bâtiment.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà mises en place par la commune de changements des systèmes de chauffage ainsi que de la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite du parc d'équipements.

### Référentiel territorial du Pacte Vert :

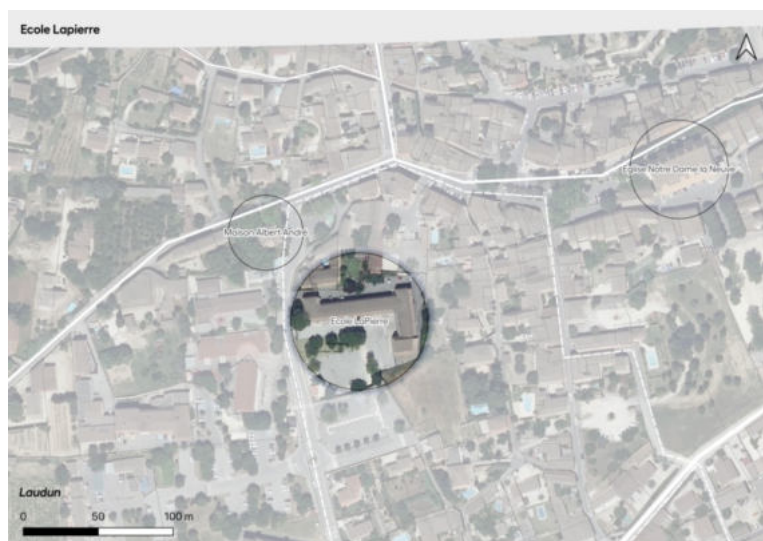
Objectifs 1, 2 et 4

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :**



Photographie de l'école Lapierre – Source : Urban Projects



Plan de situation de l'école Lapierre – Source : Urban Projects

Rénovation énergétique du bâtiment de l'école : 700 000 HT (1,5 M € pour la totalité des travaux),

Désimperméabilisation de la cour d'école : 100 000€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

2022                      X 2025

2023                       2026

X 2024                       2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

*Partenariat technique :*

État, Région, Département, agglomération Gard Rhodanien, ADEME, AERMC

*Partenariat financier :*

Région (montant maxi de 50 000€), Département (contrat territorial), agglomération Gard Rhodanien, ADEME, État (Fond Vert : 400 000€), AERMC

Projet 3.1.2. : Rénovation énergétique de l'éclairage public

**Descriptif :** L'éclairage public de la commune étant vieillissant, il nécessite une rénovation pour le rendre moins consommateur d'énergie et plus adapté au besoin actuel.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Objectifs 1, 2 et 4

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** : En attente de devis

**Calendrier prévisionnel :**

2022                      X 2025

2023                      X 2026



2024

2027-2028

Moyen long terme

**Partenaires potentiellement concernés :**

*Partenariat technique :*

*État, agglomération Gard Rhodanien,  
ADEME*

*Partenariat financier :*

*État, agglomération Gard Rhodanien,  
ADEME*

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.</b>
DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORTS PLUS VERTUEUX	Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages
<b>PRÉSENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Laudun-l'Ardoise évolue au sein d'un territoire qui s'organise autour d'axes stratégiques terrestres, ferroviaires et fluviaux menant à des bassins de vie majeurs. La commune et l'agglomération souhaitent développer d'ici 2028 un pôle d'échange multimodal (PEM) sur le bourg de l'Ardoise qui sera relié à la mise en service du trafic ferroviaire entre Avignon et Pont-Saint-Esprit prévue par la Région. De plus, Laudun-l'Ardoise s'inscrit dans le plan mobilité de la communauté d'Agglomération Gard Rhodanien.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des mobilités propres</li> <li>• Limiter les déplacements au sein du territoire</li> <li>• Faciliter les liaisons vers le nouveau PEM</li> </ul>	

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

**Projet 4.1.1. :** Création d'une voie cyclable reliant le bourg de l'Ardoise à la Gare de l'Ardoise

**Descriptif :** Le bourg de l'Ardoise accueillera prochainement un nouveau pôle d'échange multimodal sur le site de la gare qui s'inscrit dans un schéma de mobilité intercommunal (par entre-autre le CTO, le PCAET), et régional. En effet, ce projet fait suite à la réouverture de ligne rive droite, notamment entre Avignon et Pont Saint Esprit. A cet effet, la commune prévoit la création d'une voie cyclable reliant le bourg de l'Ardoise à ce nouveau site. Ce projet est également en lien avec le schéma directeur cyclable du Pays Midi-Quercy de la Région Occitanie qui intervient sur les aménagements cyclables du quotidien.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Objectifs 1, 4 et 6

**Maître d'ouvrage :** Commune de Laudun-l'Ardoise

**Coût estimatif :** 240 000€ HT

**Calendrier prévisionnel :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :**  
Partenariat technique :

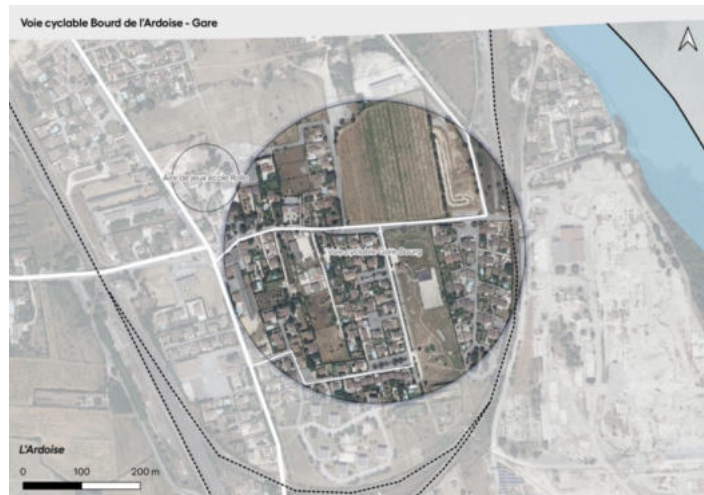
*Agglomération du Gard Rhodanien  
Région (Plan Vélo), Département (schéma des mobilités)*

*Partenariat financier :*

*Agglomération du Gard Rhodanien  
Région (Plan Vélo), Département (schéma des mobilités)*



Photographie de l'Avenue Jean Vilar – Source : Urban Projects



Plan de situation de la Voie cyclable – Source : Urban Projects

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 030-200034692-20240930-DEL151\_2024-DE

## Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2024-2028

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2024-2028 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimpermeabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

PROGRAMME D'ACTIONS	PLURIANNUEL	Calendrier prévisionnel					Objectif territorial du Pacte Vert
		2024	2025	2026	2027	2028	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'offre de service sur la commune</b>							
ACTION 1.1 Développer la qualité de vie	Projet 1.1.1						4, 5 et 6
	Projet 1.1.2						4, 5 et 6
	Projet 1.1.3.						
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Consolider l'attractivité territoriale et le cadre de vie</b>							
ACTION 2.1 Valoriser la qualité patrimoniale du centre historique	Projet 2.1.1						4, 5 et 6
	Projet 2.1.2						4, 5 et 6
ACTION 2.2 Développer un tourisme durable	Projet 2.2.1						4, 5 et 6
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Impulser la transition énergétique et la rénovation énergétique</b>							
ACTION 3.1 Réduire l'empreinte carbone et la facture sur le territoire	Projet 3.1.1						1, 2 et 4
	Projet 3.1.2						1, 2 et 4
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Développer les modes de transport plus vertueux</b>							
ACTION 4.1 Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages	Projet 4.1.1						1, 4 et 6



Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 030-200034692-20240930-DEL151\_2024-DE